

STENOGRAMME

14^{ème} Séance

du

22 juin 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme CHELKOVA, Mme ERHARD, Mme HOFF et Mme LATHOUD qui donnent respectivement pouvoir à M. FRIEH, Mme HOUPIN, Mme HUTSCHKA et M. HEMEDINGER. Mme BENAGHMOUCH s'excuse. Des retards sont annoncés : M. GRUNENWALD ainsi que Mme Corinne LOUIS qui donne en attendant procuration à Mme DE CARVALHO.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 27 avril dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Avant de commencer le débat, il me revient d'installer officiellement Mme ANGLARET-BRICKERT en remplacement de M. BURGER. Tout le monde la connaît. Elle est donc officiellement installée au sein de notre assemblée et nous lui souhaitons tous la bienvenue pour nous aider à travailler ensemble.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal d'une part ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Deuxième précision, elle concerne le groupe des Républicains. Afin que ce soit officialisé, nous prenons note de la décision de M. Pierre OUADI et de Mme Nejla BRANDALISE de créer une formation politique appelée Groupe des Républicains.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, la Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises à partir desquelles elle attribue une cotation ayant pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise et la capacité de cette dernière à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de trois ans. J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite du dernier examen de la situation de Vialis, cette entreprise qui fut cotée 3+ sera dorénavant cotée 3++.

S'agissant des rythmes scolaires, j'ai utilisé toutes les voies de recours pour contester la réforme. Une décision du Conseil d'État a été rendue le 12 mai dernier pour clore le dossier. La haute juridiction a rejeté la requête introduite par la Ville de Colmar. Les arguments déployés par le Conseil d'État n'ont cependant pas manqué de m'interpeller. Aussi, ai-je décidé de vous donner copie du courrier que j'avais adressé à cette haute instance.

Concernant le label Terre et Vins du Pays, le Grand Pays de Colmar vient de se voir renouveler ce label, ce qui est remarquable. Il est important de poursuivre le travail mené par les partenaires dans cette démarche de

qualité pour que cet investissement porte ses fruits d'autant plus que ce label rentre totalement dans notre volonté de structurer ce territoire couvert actuellement par 8 offices de tourisme, pour en faire une véritable destination touristique visible avec une communication sur des noms spécifiques. Je rappelle que le Grand Pays de Colmar comprend 97 communes regroupées en 7 structures avec des communes du vignoble comprenant 37 communes viticoles avec 34 cépages. La reconduction de ce label est une bonne nouvelle.

La dernière communication porte sur un courrier que j'avais adressé au Ministre de la Culture qui tend à supprimer les subventions au conservatoire classé par ce même ministère à rayonnements départemental et régional. La presse nationale s'en est émue depuis plusieurs mois. Le 10 juin, un moment de protestation contre cette mesure a été initié par une intersyndicale des professionnels de l'enseignement artistique. J'en ai naturellement saisi Mme la Ministre. Ce courrier rappelle que le Conservatoire de Colmar, en plus de sa mission principale d'enseignement auprès des usagers, n'a cessé de développer des actions que Mme la Ministre appelle de ses vœux. L'accent a naturellement été mis sur les dernières années de pratique où nous sommes réellement sur le pont dans les orientations pourtant préconisées par Mme la Ministre et avec un public qui ne cesse d'augmenter alors que l'aide de l'État ne cesse de diminuer. Cette aide était de 180 000 € en 2010, 127 000 € en 2013, 74 000 € en 2014, jusqu'à l'arrêt du soutien en 2015. Une petite enveloppe non pérenne de 22 000 € a été accordée en 2014 et semble être renouvelée pour 2015. Convenez avec moi que nous sommes loin du compte et nous nous demandons si les villes et les communes ont les moyens de remplacer l'État dans cette activité culturelle pourtant indispensable sur le terrain.

Je laisse la parole à M. l'Adj. JAEGY concernant le compte administratif 2014.

5. Compte administratif 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : S'agissant du Compte administratif, je vous livre encore quelques focus qui vous permettront de rendre plus pertinentes vos interrogations. Je prolonge les propos de M. l'Adjoint aux finances puisqu'il a passé en diagonale l'exécution du budget 2014 qu'il vous appartient d'approuver quant à l'exécution. Il a mentionné l'évolution des dépenses. Pour en parler, il faut pouvoir comparer à travers des courbes ce que sont les augmentations annuelles par rapport à l'inflation.

Le premier focus concerne deux courbes, la ligne orange reprend les augmentations et la ligne verte retrace l'évolution de l'inflation. En faisant le total des deux lignes pour la durée du dernier mandat de 2009 à 2014, j'arrive à un total de 7,49 % alors que l'inflation était de 7,25 %. Nous avons été fortement impactés par les charges imposées par l'État puisque sur

3,60 % en 2014, 1,2 % concerne les charges imposées par l'État soit pour le personnel, soit pour les élus, soit dans d'autres domaines. Sur six ans, l'équilibre est à peu près tenu entre inflation et augmentation des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des charges de personnel, cette question a été légèrement abordée par l'Adjoint, une ligne rouge concerne les charges de personnel de la Ville de Colmar et une ligne verte correspond aux villes de notre importance au sein de la Fédération des Villes de France. Une comparaison entre ces courbes sur le résultat 2013 révèle une différence de 8,82 millions d'euros en coût final. Le montant est de 641 euros pour la Ville de Colmar et de 726 euros pour les Villes de France.

S'agissant du fonctionnement, la dépense réelle de fonctionnement pour la Ville de Colmar est de 1 067 euros et de 1 237 euros pour les villes moyennes, soit un différentiel de 170 euros qui donne lieu à une économie d'un montant de près de 12 millions d'euros pour la population de Colmar. Cette économie nous aide dans le portage des dossiers à travers l'augmentation des crédits d'autofinancement.

Il en est de même pour les ratios du personnel ainsi que pour les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 286 euros par habitant pour les villes moyennes en 2013 et de 1 026 euros en 2014, 1 067 euros en 2014 par habitant pour la Ville de Colmar. La comparaison pour l'année 2013 donne une économie de près de quelque 18,2 millions d'euros sur ce seul poste des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des travaux d'investissement, les investissements s'élevaient à 30 millions d'euros en 2009 et à 41 millions d'euros en 2014 avec une pointe de 52 millions d'euros en 2013. Ces montants sont exceptionnels dans les collectivités territoriales dans la mesure où le montant se situe entre 38 et 40 millions d'euros en 2015 alors que partout ailleurs, le montant des crédits est moindre pour investir ce qui met en difficulté les entreprises.

Concernant les budgets d'investissement, ils enregistrent une différence par rapport aux Villes de France de 278 euros habitant, puisque la moyenne des Villes est de 421 euros alors que ce montant s'élève à 699 euros pour la Ville de Colmar. En multipliant ce montant par la population, l'investissement supplémentaire pour la Ville de Colmar est de près de 20 millions d'euros.

S'agissant des taux de réalisation, la Ville de Colmar se situe sur la fourchette haute depuis 2011 avec un taux de réalisation de travaux qui dépasse les 80 % ce qui est une performance, d'autant que nous maîtrisons toute une diversité de chantiers divers qui ont eux aussi des calendriers souvent difficiles, puisqu'il faut souvent marier l'exécution de ces travaux avec l'accord des autres partenaires.

Concernant la fiscalité, le prélèvement opéré auprès des contribuables n'a pas bougé d'un euro. En 2015, les taux fiscaux n'ont pas été augmentés, c'est une exception dans le paysage institutionnel français.

S'agissant de la fiscalité locale et de l'inflation par rapport à la variation des taux, il est indiqué un différentiel de 4,85 points entre 2009 et 2014, ce qui

signifie que l'inflation était plus forte que l'augmentation des taux fiscaux et se traduisait par une économie pour le contribuable.

Concernant la dette, la courbe couvre la période de 1995 à 2014. Les frais financiers représentaient 5,98 % du budget de fonctionnement en 1995 et 2,42 % en 2014, soit un tiers par rapport à ce que fut la charge en 1995. Cette baisse de taux se traduit par une grande économie de près de 2 millions d'euros en intérêts en 2014 par rapport à 1995. Malgré tous les travaux réalisés, ce montant peut sembler surprenant, mais tant que nous respectons les trois tiers rappelés par l'Adjoint aux finances, c'est-à-dire un tiers d'autofinancement, un tiers de négociation et un tiers d'emprunts. Nous arrivons à maintenir ainsi l'exécution budgétaire dans de telles orientations raisonnables qui sécurisent notre avenir.

S'agissant de la composition de nos emprunts, les 64 millions d'euros ne posent aucun problème puisque 98 % de ceux-ci sont sécurisés. La marge d'erreur est donc vraiment minime.

Concernant les annuités à payer, la Ville de Colmar se situe à 94 euros par habitant alors que la moyenne nationale est de 140 euros, soit une différence de 3 320 000 euros.

S'agissant de la dette en capital, le montant est de 928 euros en 2014 alors que la moyenne nationale est de 1 192 euros, soit une latitude de quelque 18 millions d'euros.

Le chiffre indicatif de référence concerne les intérêts versés, la Ville de Colmar a acquitté en moyenne 1,6 % sur les intérêts alors que la moyenne est de 3,1 %.

La question de savoir où nous cherchons l'argent pour assumer les programmes se pose toujours. J'en ai choisi deux ou trois au hasard. Le premier exemple concerne le Musée Unterlinden qui est en chantier pour toutes taxes comprises 42 millions d'euros. Il s'achève en décembre. Le montant est de 36 millions d'euros hors taxes, soit 16 millions d'euros nets à payer pour la Ville de Colmar ce qui représente 45 % de cet investissement. Ce taux signifie que 55 % de l'investissement ont pu être négociés à l'extérieur pour arriver à cette finalité. Le deuxième exemple concerne le Centre Europe pour lequel la Ville de Colmar a supporté 3 827 000 euros sur un prix hors taxes de 7 230 000 euros, soit une participation de 53 % de la Ville de Colmar. Ce taux signifie que 47 % ont pu être négociés et trouvés à l'extérieur. Le troisième exemple est celui de la médiathèque. Sur un total hors taxes de 11 250 000 euros, la Ville de Colmar a supporté 2 892 000 euros. Cette participation représente 25 % du coût de l'opération ce qui signifie que 75 % ont pu être trouvés à l'extérieur. Tout cela demande des mois, voire des années de travail dans tous les ministères pour arriver à globaliser les financements de cette façon.

Voilà, c'est ce que j'avais à dire pour compléter un peu les propos de l'Adjoint qui vous a présenté, tout à l'heure, l'exécution du budget 2014 et qui se résume à travers le Compte Administratif.

Je salue en même temps les deux collègues qui nous ont rejoints, l'une devait être absente, elle est là. La deuxième l'a rejointe. Nous lui souhaitons le meilleur après son mariage de la semaine dernière.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Suite logique du vote du budget primitif et des décisions modificatives, le duo de rapports compte administratif/compte de gestion permet de faire le point sur les actions menées par une municipalité au cours de l'année écoulée et surtout sur leur coût réel. Au-delà d'un simple document comptable, c'est finalement un document très politique qui décrit les choix faits par une majorité municipale. Concernant le compte administratif de 2014, je voudrais d'abord pointer le très bon travail des services qui ont su présenter un document complet et lisible retraçant un panorama complet de nos finances. J'ai particulièrement apprécié de pouvoir retrouver des ratios clairs basés sur la bonne strate de population INSEE et pas sur les strates composites dont vous vous servez M. le Maire pour enjoliver les bilans lors des présentations budgétaires.

M. le Maire MEYER : Ce sont les mêmes.

M. ERNST : Ah, non. Sur l'INSEE, généralement c'est sur la strate 10 000/100 000.

Sans être forcément très long ou trop technique, on notera que la Ville de Colmar suit la même tendance que les autres collectivités françaises à savoir la baisse des dotations et des subventions des collectivités partenaires. Dans le même temps, hausse de charges financières imputables aux normes extérieures ce qui a un effet direct sur nos finances et sur nos marqueurs financiers comme le taux d'épargne brute qui retrouve un de ses plus bas niveaux de ces dernières années.

Le chiffre qui m'a le plus frappé durant l'examen de ce rapport concerne les dépenses de personnel qui ont augmenté de 3,3 % entre 2013 et 2014. Vous l'avez expliqué, lorsqu'on analyse ces chiffres, on constate qu'il s'agit d'une augmentation due à des facteurs exogènes puisque le nombre d'emplois municipaux n'a cessé de chuter tant en emplois permanents qu'en équivalents temps plein : 42 emplois supprimés entre 2010 et 2014, 20 équivalents temps plein supprimés sur la même période. On s'aperçoit donc que les emplois municipaux sont devenus l'une des variables d'ajustement de notre budget et que si vous avez bien participé au dispositif des emplois d'avenir, aucun poste supplémentaire n'a été créé au cours des dernières années au regard de l'existant alors que dans le même temps, notre ville se dotait d'équipements culturels nouveaux comme le Pôle Média Culture ou la Ludothèque, le Centre Europe et que la réforme des rythmes scolaires se mettait en place à partir de la rentrée de septembre. On serait en droit de penser que cela entraînerait une hausse, même légère du nombre de postes municipaux, il n'en a rien été. Si vous voyez donc les dépenses de personnel comme un coût contraint, nous voyons surtout les services rendus à la population par les agents municipaux. Un ratio financier n'indiquera jamais la qualité de vie ou de service rendu pour une ville. Il est ce qu'il est, un chiffre là où nous voyons les personnes derrière.

Je rajouterais également un petit clin d'œil sur la réforme des rythmes scolaires. Je ne vous rappellerai pas les nombreuses séances où ce point a donné lieu à des échanges plus que musclés entre majorité et opposition. Dans ce rapport, pour la première fois – et cela doit être noté –, la réforme des rythmes scolaires n'est précisément identifiée que dans sa partie recettes et non pas comme une dépense identifiable.

Pour conclure, M. le Maire, nous vous reconnaissons la gestion financière de la ville, Colmar n'étant ni déclarée en faillite, ni sous tutelle préfectorale, cependant, en 2014, comme pour les années précédentes et pour celles à venir, nous faisons le choix de l'humain, car on ne peut pas voir sa ville et le quotidien de ses habitants uniquement sous la loupe de ratios financiers, nous nous abstenons donc sur ce rapport. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ?

M. l'Adjoint aux finances.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. M. ERNST, autant j'ai compris et partagé le début de votre intervention lorsque vous-même, vous rappeliez les contraintes budgétaires qui pèsent généralement aujourd'hui sur l'ensemble des collectivités, dont nous sommes, Colmar ne fait pas exception. Nous avons certes des marges de manœuvre, mais vous l'avez vous-même rappelé, nous subissons l'effet ciseaux entre l'évolution des recettes et des dépenses. Il faut donc être dans une démarche d'optimisation des ressources. En d'autres termes, être en capacité de toujours faire au moins aussi bien si ce n'est mieux avec moins. C'est une contrainte générale qui s'applique aux collectivités, aux organisations professionnelles, entreprises, associations, à de nombreuses entités qui nous environnent. Premier point. Nous étions jusque là en phase.

En revanche, lorsque vous commencez à aborder les notions de cadre de vie et de service rendu, je m'éloigne de votre point de vue. Je voudrais quand même rappeler que nous bénéficions à Colmar d'un cadre de vie somme toute, plutôt si ce n'est très favorable, une qualité de vie que généralement, tant les Colmariens eux-mêmes que les visiteurs nous reconnaissent, apprécient, aimeraient pouvoir partager tout au long de l'année comme les habitants que nous sommes. Je crois aussi – et nous l'avons déjà abordé au travers de différents domaines et rapports –, que l'on ne peut pas dire que la qualité et la diversité des services rendus aux Colmariens sont en retrait par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités, bien au contraire. Je crois même me souvenir que M. le Maire, à l'appui d'exemples chiffrés – parce qu'à un moment donné il faut aussi poser les choses de manière chiffrée pour rétablir certaines vérités –, avait démontré qu'en matière d'enseignement, de culture, de sport, de soutien aux associations, nous étions une ville très dynamique et je l'ai aussi rappelé tout à l'heure, nous avons réaffirmé notre soutien aux associations. Le rapport comprend le détail des domaines que la ville soutient en direction des associations.

Enfin, en abordant le personnel, vous oubliez une donnée qui a pourtant été citée dans le rapport que M. le Maire et moi-même avons signalé au passage tout à l'heure. C'est non seulement la reconnaissance due au travail et à l'investissement de nos agents. C'est précisément la raison pour laquelle

nous avons eu deux mesures très importantes en 2014 que vous avez oublié de rappeler, je le regrette, c'est pourtant fondamental. La valorisation du ticket restaurant à 10 euros au 1^{er} janvier 2014, toutes les collectivités ne peuvent pas s'en targuer, tous les agents, tous les fonctionnaires de collectivités ne bénéficient pas de ce type de mesure qui favorise nettement leur pouvoir d'achat. Il en est de même pour la prime de présence. Là encore, ne soyez pas trop réducteur dans l'appréciation. Vous n'êtes pas le seul, nous sommes tous autour de cette table en tant qu'élus nombreux à saluer et à reconnaître l'investissement des agents de la ville au service des Colmariens.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas jeter la pierre à M. ERNST. Je suis tenté de dire qu'il était plutôt modéré comme représentant de l'opposition. Il est là pour dire les choses comme il les ressent. Il est néanmoins resté logique en pointant différentes questions et avec raison. M. l'Adjoint y a répondu avec trois types d'observations. Je fais mienne et j'accepte spécialement la dernière lorsque vous parlez de la pertinence de l'exécution budgétaire.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste intervenir pour rappeler à M. JAEGY quelques points concernant la qualité de vie et les services qui peuvent être rendus aux Colmariens et qui ne le sont pas. Cela fait plusieurs années maintenant que nous sommes au Conseil Municipal et que nous les avons dits, mais peut-être qu'il a la mémoire qui flanche. Je veux penser au service de transports en commun qui n'est peut-être pas suffisamment efficace et dont on a déjà parlé ici. Je veux parler de la petite enfance avec la réforme des rythmes scolaires qui a été mise en place partiellement, et certainement pas l'accueil après la classe qui, malgré deux ans, ne sera mis en place que peut-être en novembre, me semble-t-il. Concernant la petite enfance, c'est aussi le gardiennage des enfants, les haltes-garderies où il faut s'inscrire très tôt. Encore récemment, j'ai discuté avec une maman qui souhaitait inscrire son enfant et c'est à peine si on ne lui demandait pas d'inscrire avant la conception et les inscriptions se font de septembre à septembre. Si quelqu'un accouche en cours d'année, cela devient compliqué pour intégrer son bébé. Aussi, dans les classes où il n'y a pas une ATSEM par classe. Quantité de petits points qui font de Colmar pas forcément une ville au top du service rendu à la population. Ce sont peut-être des points de détail pour certains, vous préférez forcément la construction, l'accueil des touristes, etc., mais la qualité de vie des Colmariens va bien au-delà de ce qu'est le centre-ville et de ce qu'est la politique du tourisme.

M. le Maire MEYER : Tout ce que vous dites se termine en fin d'année par une addition de dépenses supplémentaires qui doit être intégrée dans le budget, soit par une diminution d'autres dépenses où réellement vous perdriez de la qualité de service dans d'autres domaines, soit par une augmentation fiscale. L'équipe majoritaire a opté pour le blocage des augmentations fiscales. Nous allons nous y tenir en suivant ce que nous disions uniquement en fonction de l'évolution de l'inflation, et encore pas sur la totalité des bases. Il faut s'en faire une raison. Vous parliez de la petite enfance, la Chambre des Comptes a pointé que la dépense supplémentaire pour la petite enfance est de 312 000 euros ce que représente 1,2 point de la

fiscalité. En même temps, nous n'augmentons pas la fiscalité. Il faut donc trouver ces 312 000 euros ailleurs. Il en va de même pour toutes les autres options et propositions que vous venez d'énumérer. Si nous décidions demain d'augmenter la pression fiscale, on peut aller au-delà. Mais dans la mesure où nous restons dans le même cadrage financier, nous sommes tenus par un budget qui ne peut pas augmenter. Nous allons donc continuer pour voir les améliorations possibles là où éventuellement on peut encore gagner sur l'une ou l'autre ligne budgétaire. Mais au départ, je tiens à rappeler le cadrage du budget. L'équipe majoritaire s'est prononcée pour la non-augmentation de la fiscalité. Nous allons nous y tenir et à l'intérieur de cela, faut-il trouver les solutions qui soient défendables.

Pour le transport, vous avez mille fois raison. Le transport mérite aujourd'hui un réexamen complet pour améliorer les rotations. Avec la Région Alsace qui est en train de lancer une étude pour la liaison Colmar-Fribourg, nous allons y intégrer la ligne 1 qui pose le plus de problèmes pour permettre naturellement d'assumer une meilleure rotation entre les différents quartiers colmariens.

Je ne peux pas présider le vote du Compte Administratif. C'est M. le Premier Adjoint qui va le faire.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues, en l'absence du maire de Colmar qui ne peut pas participer au vote, je sou mets à votre approbation le Compte Administratif dans son budget principal, mais également les trois budgets annexes qui sont le budget annexe du Festival du Film, le budget annexe du Festival de Jazz et les budgets annexes du Salon du Livre et de l'Espace Malraux.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le Compte Administratif dans sa fonction principale ainsi que l'ensemble des budgets annexes sont approuvés avec deux abstentions. Merci.

M. le Maire peut revenir, s'il le veut bien. Bonne nouvelle, M. le Maire, le Compte Administratif principal et les budgets annexes sont très largement approuvés par l'assemblée à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. le Maire MEYER : C'est encourageant, c'est une meilleure performance que le taux de réalisation des travaux. Merci, mes chers collègues.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport au Conseil Municipal sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : M. le Maire, chers collègues, j'ai attentivement lu et pris connaissance de ce rapport qui bien sûr nous intéresse dans le sens où il nous permet d'avoir une vision un petit peu plus objective de la gestion de la Ville de Colmar que ce que l'on est habitués à voir, non pas que la qualité de la présentation soit à discuter, note, compte administratif, budget, décision modificative, mais effectivement, ce sont des présentations qui servent un objectif : montrer que votre gestion est irréprochable. Bien sûr, elle ne l'est pas, elle est globalement bonne – cela a été dit –, on ne peut pas reprocher sur le fond de gros problèmes, de graves carences.

M. le Maire MEYER : C'est déjà pas mal.

M. DENECHAUD : Mais, en lisant ce rapport, on parle de problème de transparence, de manque de prospective, une absence d'objectifs financiers clairement exposés de prospective financière. La Ville se réfère seulement à des moyennes nationales et non à ses propres niveaux cibles ce qui permettrait d'apprécier et d'évaluer plus justement les résultats de la commune. Les projections ne sont réalisées qu'à partir de données de prévisions budgétaires des exercices passés et non sur leur réalisation effective. Nous l'avions déjà pointé et vous aviez dit que l'on ne pouvait comparer que des documents comparables. Certes, mais quand on projette pour l'année suivante, on aime bien savoir ce qui était effectivement réalisé l'année précédente et non pas seulement ce qui a été planifié l'année précédente.

Concernant le point sur l'agence de notation, il apparaît que les notes délivrées n'auraient été essentiellement qu'un instrument de communication.

Qu'a-t-on dit d'autre ici ? Il a fallu des années, M. le Maire pour avoir simplement une vision globale de la comptabilité analytique quand la plupart des grandes collectivités y étaient déjà passées depuis des années. C'est quelque chose que j'avais demandé dès 2009. On y est venu petit à petit, on a une vision qui va de plus en plus dans ce sens, mais à chaque fois, on nous répondait : « Ce n'est pas possible, c'est trop compliqué, c'est déjà dans le rapport, vous avez mal lu, vous n'avez rien compris », la rhétorique habituelle. Finalement, on s'y est mis, tant mieux. Cette logique est de plus en plus présente dans nos rapports, on ne peut que le saluer. Visiblement, des efforts sont encore à faire. Que d'efforts ! Quand tous les ans ou presque je fais remarquer que l'on nous assomme avec des ratios qui n'intéressent pas forcément la population – visiblement cela n'intéresse même pas forcément tout le monde ici de temps en temps –, et que l'on passe le rapport des autorisations de programme en 30 secondes après le

budget alors qu'il est d'une importance capitale puisque ce rapport est un reflet important de la politique pluriannuelle de la Ville et pourrait même être un instrument de communication efficace en étant bien utilisé et non pas en étant voté en 30 secondes. Là aussi, je me retrouve parfaitement dans les observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il y a des progrès et la politique budgétaire et les comptes administratifs sont aujourd'hui nettement plus lisibles qu'il y a six ou sept ans, mais ces rapports restent à l'image de la politique menée par cette majorité en général : courtermiste, relativement conformiste et manquant d'objectifs clairs. Que veut-on faire dans 3, 5, 10, 15 ou 20 ans ? On veut avoir une prospective, il faut pouvoir présenter les choses. Effectivement, le rapport des autorisations de programme est un des rares à arriver à nous donner une certaine vision, mais ce n'est que de l'investissement. Que veut-on à long terme en matière de fonctionnement ? Une politique relativement saupoudrée. Vous nous disiez tout à l'heure M. l'Adjoint : « On n'a pas forcément de marge de manœuvre, on veut bien améliorer la qualité des services aux habitants, mais on n'en a pas les moyens », peut-être, mais on voit tous les ans plein de petites subventions aux particuliers, on les note, on les regrette souvent, on dit que c'est bien d'aider les gens, mais qu'on pourrait peut-être avoir des choses un peu plus structurées et un peu plus au service du collectif. On a des marges de manœuvre, c'est une question de gestion et de priorités, mais on préfère favoriser une politique un petit peu électoraliste au risque de choquer M. le 1^{er} Adjoint. Tout cela pour dire de peut-être simplement écouter l'opposition – on ne dit pas forcément que des choses intelligentes, c'est possible, tout le monde dit des bêtises –, mais quand même, quand on lit ce rapport qui ne vient pas de n'importe qui, on retrouve beaucoup de choses que nous avons pointées depuis des années. Peut-être qu'en ayant tenu compte d'au moins une partie de nos observations, on aurait pu avoir un rapport aujourd'hui plus favorable. Bien sûr, vous allez nous pointer toutes les choses favorables de ce rapport et c'est normal, chacun joue son rôle ici, mais on aurait tout de même pu gagner beaucoup de temps et faire peut-être gagner beaucoup d'énergie.

Pour finir sur une note toutefois positive, je souhaitais noter l'évolution de la politique de communication ces derniers mois. Il a aussi fallu plusieurs années pour sortir des méthodes des années 80, mais cela bouge enfin et on le doit autant aux services qu'aux élus et là, les évolutions sont visibles. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. Dans ce très intéressant rapport, la Chambre Régionale des Comptes relève entre autres que la Ville aurait intérêt à évaluer l'impact en fonctionnement de ses équipements – nous l'avons dit tout à l'heure dans l'examen du budget –, ou encore que les recettes de la commune ont progressé entre 2009 et 2013 en valeur absolue de 13 millions d'euros et ce, malgré la baisse des dotations qui s'est élevée à 172 000 euros seulement, en particulier grâce à la hausse des produits fiscaux dont les taxes aux ménages qui ont progressé de 34 %, notamment, il est vrai suite à la récupération de la part départementale, mais les recettes sont quand même en progression de 13 millions d'euros.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les remarques liées à l'inventaire et à l'état de l'actif de la Ville. La Chambre Régionale des Comptes dit que les valeurs inscrites au bilan n'ont qu'exceptionnellement un lien avec la valeur vénale des biens et des propriétés de la collectivité et qu'il est urgent que la Ville adapte ses règles d'immobilisation et la tenue de l'inventaire et de l'actif afin d'avoir une vision fiable de la situation patrimoniale de la commune. La Chambre Régionale des Comptes cite des exemples que je ne donnerai pas, mais qui nous montre que des ventes d'actifs se sont faites à des montants sans aucun rapport avec leur valeur économique, ce qui bien sûr, entraîne un manque à gagner conséquent pour la collectivité. Nous avons bien noté, M. le Maire, que vous vous êtes engagé à cette actualisation et à sa communication au Conseil Municipal.

La Chambre Régionale des Comptes indique également que la commune et la trésorerie municipale ne respectent pas la réglementation en ce qui concerne les délais de paiement des fournisseurs et le paiement des intérêts moratoires. Nous ne pouvons qu'insister dans toutes les situations sur le bon respect de la réglementation et particulièrement dans le règlement des factures, inutile de rajouter aux difficultés des entreprises en les obligeant à vous accorder malgré elles des facilités de paiement qui rajoutent à des charges que, par ailleurs, vous n'avez de cesse de dénoncer.

Concernant l'information donnée lors des débats d'orientation budgétaire, la Ville de Colmar a toujours produit des éléments de comparaison avec des moyennes nationales et ce, dans tous les domaines où elle tient à se faire valoir comme la dette à l'habitant. Nous avons régulièrement relevé lors des débats qu'il faudrait, *a minima*, que la comparaison s'exerce avec des villes de la même strate. La Chambre Régionale des Comptes va plus loin et estime qu'un niveau cible des soldes et des ratios serait une bien meilleure approche, notamment avec la définition de niveaux cibles pour évaluer les résultats obtenus par la politique mise en œuvre. C'est une remarque très pertinente et nous espérons qu'elle sera prise en compte pour – comme le demande la Chambre Régionale des Comptes –, améliorer l'information du public comme celle de l'assemblée délibérante. En passant, cette dernière relève que la CAC, entre 2003 et 2014, n'a vu ses missions évoluer que très faiblement et qu'il s'agit donc d'une intercommunalité avec peu de compétences et de personnel, dont l'essentiel de l'activité est assuré par ses communes membres, dont la principale – je cite. Cette remarque ne fait pas avancer le schmilblick, mais on aime toujours lire, écrit noir sur blanc par une autorité incontestable, ce qui est parfois violemment contesté quand c'est nous qui le disons.

Qu'apprenons-nous d'autre dans ce rapport ?

Le rapport indique qu'au terme de l'exercice 2014, Colmar verrait sa solvabilité se dégrader. Pour pallier cette dégradation de la solvabilité, quelques pistes sont évoquées comme le levier fiscal et on cite, le pacte de stabilité. Or, en français, comme partout ailleurs, un levier est une hausse et non une stabilité. Il faudra nous expliquer. Ou encore, la Chambre Régionale des Comptes dit que la commune a décidé de réaliser l'immeuble qu'occupait la société Domaine Viticole de la Ville de Colmar – je dis bien que l'on parle de 2014 et du risque de perte de solvabilité et que nous avons devant nous

la possibilité la réalisation de l'immeuble qu'occupait la société Domaine de la Ville de Colmar. Pouvez-vous nous expliquer cette information alors que nous pensions que la vente avait eu lieu puisqu'elle a donné lieu à d'après échanges lors du Conseil Municipal du 23 avril 2012 ?

Concernant la mise en place des rythmes scolaires, juste une remarque qui, là aussi, conforte nos propos. Je cite la Chambre Régionale des Comptes : « La commune n'ayant pas inscrit ses crédits en prévision, une plus-value de 88 000 euros a été constatée en recettes, ce qui n'a pas été contredit ». Votre contradiction avait pourtant été violente lorsque Julien ERNST avait fait la même remarque et parlait comme la Chambre Régionale des Comptes d'insincérité budgétaire, dont acte. Rajoutons que nous continuons dans l'insincérité puisque pour l'année 2015/2016, la Chambre Régionale des Comptes note que la mise en œuvre des rythmes scolaires coûtera 70 000 euros à la Ville, soit 0,25 point d'impôts alors que vous nous avez de nouveau parlé de 312 000 euros et de 1,2 point d'impôts.

Pour mémoire, les cadeaux de vélos à fin 2013 représentaient 5,3 points, mais il est vrai que ce n'est pas le même rayon.

Alors que la Chambre Régionale des Comptes invite la commune à un renforcement de la transparence financière et que celle-ci, bien sûr, s'y est engagée, il me semble également intéressant de relever le chapitre sur les recours aux emprunts. Ainsi, la Chambre Régionale des Comptes relève que la Ville a fait des choix s'analysant comme – je cite –, des coûts d'opportunité qui se sont révélés onéreux et que, contrairement à ce qui nous a été dit et affirmé plusieurs fois, la Ville détient bien un contrat dit à risques qui court jusqu'en octobre 2016. Nous avons également relevé avec amusement que la Chambre Régionale des Comptes considère comme nous l'avons fait en son temps, que le recours à une agence de notation n'a été qu'un pur instrument de communication et que la Chambre Régionale des Comptes s'est interrogée sur la nécessité et l'intérêt d'être notée doublement – je ne vous cite pas l'ensemble –, et dire que la notation aurait dû nous garantir des prêts intéressants. De fait, alors qu'on nous vante sans cesse la gestion de bon père de famille, la Chambre Régionale des Comptes relève que la Ville de Colmar paie des surcoûts très lourds du fait de son choix des modalités de recours à l'emprunt. Ces choix ne nous ont jamais été présentés. Ils n'ont jamais été soumis à l'approbation de la collectivité et, à la demande de cette dernière, vous vous êtes engagé à préciser à l'avenir quelles sont les modalités de recours à l'emprunt et de gestion de la dette. Il vous faudra revoir les termes de la délégation de compétence que nous vous avons donnée, M. le Maire. Nous ne doutons pas que les engagements seront rapidement suivis d'effet et nous vous en remercions.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. Je rebondis sur les propos de Mme VALENTIN avant de répondre à M. DENECHAUD également sur quelques éléments.

Mme VALENTIN, soyons clairs, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, un rapport de Chambre Régionale des Comptes est toujours à prendre en considération. Au regard de l'impartialité des magistrats qui

conduisent la mission d'audit qui a été la leur pendant plusieurs mois avec nos services, je voudrais rappeler que l'ensemble des services et en particulier le service des finances s'est tenu à l'entière disposition des magistrats auditeurs pour leur fournir toutes les pièces, tous les chiffres, toutes les informations utiles, nécessaires qui étaient dans les diligences de connaissance de la collectivité et dans les objectifs poursuivis par la Chambre Régionale des Comptes. Les éléments ont été communiqués de manière totalement transparente et exhaustive aux magistrats. C'est la règle, mais nous nous y sommes naturellement pliés comme chaque collectivité. Je voulais le rappeler en propos liminaire.

S'agissant des observations, le courrier de M. le Maire figure en annexe de ce rapport. Ce courrier répond à quelques observations formulées dans le rapport et reprend d'ailleurs quelques-unes de vos questions encore à l'instant. Je ne reviens donc pas sur certaines d'entre elles. Je voudrais quand même vous faire remarquer que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes se conclut en définitive par deux recommandations qui portent essentiellement sur les aspects techniques d'exhaustivité ou de mise à jour des données de l'actif du bilan de la Ville et des techniques liées aux méthodes d'amortissement. Voilà résumées les deux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes au terme de ce rapport avec bien sûr toutes les nuances positives, comme négatives que vous avez rappelées. Il faut aussi prendre acte de cela. La question de la confiance et de la sincérité des comptes n'est sur le fond pas remise en question. Tels ou tels aspects que vous relevez ont obtenu réponse dans le courrier de M. le Maire que nous avons joint, je le répète. Je dirais qu'il faut aussi prendre acte de cela. On peut tous s'en satisfaire – opposition comme majorité.

Je reviens un peu plus dans le détail sur certaines de vos questions. Au début de votre intervention, vous évoquiez quelques retards de paiement en direction des entreprises. De manière générale – je parle sous le contrôle des entrepreneurs qui sont à nos côtés –, la Ville de Colmar a néanmoins la réputation d'un client qui paye en temps et en heure, une collectivité qui honore ses engagements de manière générale, y compris en direction des entreprises. Non seulement la Ville de Colmar est dynamique en termes d'investissement, donc en termes de chiffre d'affaires confié aux entreprises sur le territoire, mais globalement, elle a la réputation d'être bonne payeuse. Les quelques retards effectifs que vous rappelez et qui sont signalés dans le rapport sont pour une bonne majorité, si ce n'est même 2/3 d'entre eux, imputables non pas au délai de traitement propre à la Ville, mais au délai de traitement de la Trésorerie. Nous sommes ordonnateurs, la Trésorerie paie. C'est une précision que je souhaitais rappeler, elle figure d'ailleurs dans le rapport.

Sur le recours à l'emprunt, il n'y a pas de remise en cause fondamentale, la gestion de la dette est globalement saluée, il y a effectivement et vous le rappelez dans votre intervention, deux encours de prêts qui ont posé problème. Je dis « qui ont posé problème » parce qu'effectivement, ils avaient été contractés antérieurement à 2008. C'est précisé et détaillé dans le rapport et notre action au cours du mandat précédent a consisté à constater que certains emprunts, dont ces deux-là, reposaient sur des formules de

taux plus ou moins alambiquées, plus ou moins complexes qui proposaient effectivement des conjectures sur la base d'inflation européenne, d'inflation française, de rapport entre elles, etc., des éléments que nous ne maîtrisons pas, les fameuses variables exogènes que M. ERNST évoquait tout à l'heure pour d'autres sujets. Notre souci a justement été de sécuriser chacun de ces deux emprunts. Si nous n'avions pas mené ces actions de sécurisation, la volatilité des taux et le coût final supporté par la collectivité auraient été bien supérieurs à...

M. le Maire MEYER : 380 000 euros.

M. l'Adj. JAEGY : Exactement, j'allais citer près de 400 000 euros au total. Si nous n'avions rien fait au cours du mandat précédent, le surcoût aurait été de près de 400 000 euros. Je pense que nous avons donc fait le job qu'il fallait. Des opportunités en 2004, 2006 et 2007 pouvaient se présenter comme intéressantes et beaucoup de collectivités s'y sont engouffrées alors que ces emprunts ont été traités et sécurisés dès la première partie du mandat précédent sur la période 2008-2014.

Je voulais également revenir sur les propos de M. DENECHAUD. Nous partageons bien sûr l'objectif en termes de visibilité budgétaire, de vision dynamique et de programmation pluriannuelle, c'est évident. Là aussi, ce point a fait l'objet d'une réponse de la Ville à la Chambre Régionale des Comptes. Nous avons bien sûr rappelé que lorsque nous vous avons présenté les orientations budgétaires pour 2015, nous nous sommes également inscrits dans la dynamique de la mandature. Au travers de ce propos, je voudrais vous rappeler les engagements très clairs qui ont été pris par la municipalité, aussi bien en termes de dynamique d'investissement, de fiscalité et de maîtrise de la dette. Nous avons pris des engagements chiffrés. Je vous invite, mes chers collègues, à vous référer à notre débat d'orientation budgétaire et au budget primitif 2015 où nous avons dit en substance que non seulement nous maintiendrions la dynamique d'investissement aux alentours de 40 millions d'euros en moyenne par an, ce qui n'est pas rien par les temps qui courent et comparativement aux autres collectivités. Nous avons rappelé que la dette par habitant n'excéderait pas celle de 1995 au terme du mandat malgré tous les investissements réalisés. Nous avons pris le même type d'engagement chiffré en matière de fiscalité au regard de ce qui est pratiqué par d'autres collectivités de notre strate démographique. Je pense qu'en termes de visibilité et surtout d'engagements pris – parce que c'est bien beau de présenter des conjectures, des perspectives si derrière elles sont trahies par ne serait-ce que l'incertitude liée aux dotations de l'État dans les années à venir –, vous pouvez avoir les meilleurs outils de simulation, vous pouvez présenter les meilleures perspectives, si derrière elles sont démenties à N+1 ou à N+2 par les réductions de dotations publiques, vous revoyez toute la copie. Sur le fond, je suis entièrement d'accord avec vous dans le souci et la nécessité d'avoir une vision dynamique, pluriannuelle aussi bien en fonctionnement qu'en investissement – et c'est ce que nous pratiquons. D'ailleurs, nous essayons en matière de comptabilité analytique d'intégrer naturellement la traduction en termes de fonctionnement de tous les investissements que nous avons réalisés au cours des dernières années. Comprenez aussi que notre souci

n'est pas de faire de l'affichage, mais de garder aussi un certain réalisme par rapport aux incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités. Voilà ce que je tenais à préciser.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, je voulais d'abord rassurer M. DENECHAUD, vous ne m'avez pas choqué et j'espère que ce que je vais dire ne va pas vous choquer non plus puisqu'évidemment, je ne partage pas une bonne partie de ce que vous avez dit et surtout, votre autosatisfaction un petit peu surprenante et un brin prétentieuse, mais bon... acceptons, mais je ne veux pas vous choquer. Vous nous avez dit deux choses. La première est qu'il faut écouter l'opposition et la deuxième est qu'il faut savoir faire preuve de prospective. L'opposition, bien sûr, on est tous élus par les Colmariens, il faut que l'on se respecte, on a tous quelque chose à dire. Dans la gestion quotidienne d'une commune, il y a la place pour l'avis des uns et des autres. Un exemple – puisqu'on en a parlé à diverses reprises ce soir –, les emplois jeunes correspondent typiquement à une mesure prise par un gouvernement de gauche, nous n'avons pas hésité une seule seconde à mettre en œuvre cette mesure et à être parmi les premières collectivités à la mettre en œuvre. Tout simplement parce qu'au-delà de l'idéologie et de la posture politicienne, nous estimions que c'était utile, nécessaire et souhaitable pour Colmar. Nous l'avons fait parce que c'est ce qui compte pour nous.

Je vous rassure, oui, écouter l'opposition. Maintenant, différents fonctionnements permettent d'écouter et d'avoir un dialogue avec l'opposition. Il y a les commissions thématiques, les groupes de travail que nous créons, les Commissions Réunies, les commissions élargies, encore faut-il que les uns et les autres y participent réellement, échangent et acceptent quand il n'y a pas la presse, quand il n'y a pas les caméras. J'ai plutôt le sentiment – et mes collègues partagent certainement cet avis –, que les commissions sont extrêmement rapides parce que vous ne vous exprimez pas. Saisissez cette occasion pour vous exprimer si vous voulez que nous vous écoutions et que nous puissions avoir un dialogue que nous souhaitons avoir avec vous ! La commission des finances élargie la semaine dernière à 18 h 30 n'a duré que 15 à 20 minutes. Les 69 points que nous voyons ce soir ont été étudiés la semaine dernière en commissions réunies pendant une heure. Ce soir, nous discutons depuis 1 h 20, nous en sommes au dixième point, c'est dommage, saisissez ces occasions, nous vous les proposons. Si vous voulez que nous vous écoutions et que nous ayons un dialogue avec vous, utilisez les outils que nous mettons à votre disposition parce que le dialogue et l'écoute sont des éléments indispensables.

Absence de prospective dites-vous, là encore, ce n'est pas vrai. Croyez-vous vraiment que tous les investissements menés ces vingt dernières années et que le financement de ces investissements ont été rendus possibles ainsi, en décidant au fur et à mesure des choses ? Nous avons eu une prévision, une véritable stratégie. C'est justement parce que nous avons su faire preuve de prévision que nous avons pu faire ce que nous avons fait ces vingt dernières années contrairement à la plupart des collectivités qui, justement par imprévision, se retrouvent aujourd'hui dans une situation où elles sont

incapables de boucler les budgets ou très difficilement et incapables de maintenir l'investissement, ce que l'on peut regretter puisque cela rajoute de la dépression à la dépression. Nous avons fait l'inverse. Nous avons une stratégie. Cette stratégie est de projeter Colmar dans l'avenir par nos investissements, par ce que nous faisons en sorte que Colmar soit attractive pour préparer l'avenir. C'est exactement cette politique que nous menons depuis vingt ans et nous nous en sommes donné les moyens. Si nous avons pu nous en donner les moyens, c'est précisément parce que nous avons cette stratégie depuis les débuts, que nous prévoyons les choses, que nous les organisons et que nous en parlons largement à l'avance. La stratégie, c'est l'attractivité de la Ville.

Il existe également d'autres outils. Nous travaillons actuellement sur le plan local d'urbanisme, nous avons d'ailleurs créé un groupe de travail auquel vous avez été conviés. Un certain nombre d'entre vous y participe, majorité comme opposition. Le PLU est précisément – comme vous le disiez –, un outil qui doit préparer Colmar pour les 5, 10, 15 prochaines années en matière de stratégie foncière destinée à l'économie, à l'habitat, en matière de maîtrise foncière, en matière de consommation. Quelle ville voulons-nous décider dans les 5, 10, 15 prochaines années ? C'est le travail du PLU. Un groupe de travail fonctionne, venez, participez, exprimez-vous, n'hésitez pas à le faire, mais ne nous reprochez pas de ne pas le faire parce que cela existe et fonctionne avec vous ou sans vous.

Et puis, nous avons fait tout cela parce que d'autres villes ont aussi mené ce genre de travaux, des investissements, mais en alourdissant la dette. Faire de la prospective, se projeter dans l'avenir, c'est justement ne pas alourdir les autres, les générations qui viennent par des dettes qui leur empêcheront toute marge de manœuvre. C'était aussi notre stratégie, elle a été rappelée par mon collègue Matthieu JAEGY, faire en sorte que tout ce que nous faisons, tout ce que nous avons fait n'empêche pas les générations futures de faire aussi en alourdissant les budgets et en hypothéquant l'avenir par l'augmentation des dettes. Si ce n'est pas de la prospective, je ne vois pas ce que c'est d'autre.

Enfin, un dernier point pour Mme VALENTIN, les rythmes scolaires, vous en avez parlé, d'ailleurs d'autres en ont parlé avant vous, attendez, nous n'avons pas à regretter une seule seconde ce que nous avons fait sur ce sujet. C'est un combat que nous avons mené avec l'immense majorité des parents d'élèves, avec l'immense majorité des enseignants, parce que nous n'avons cessé de dénoncer cette mauvaise mesure. Nous n'avons cessé de dire qu'elle alourdissait les charges des communes, qu'elle fatiguait les enfants, qu'elle était une mauvaise idée pour le bon fonctionnement des classes et que c'était également une mauvaise idée pour les associations privées d'un certain nombre d'enfants dans leurs activités du mercredi. Malheureusement, tout ce que nous avons dénoncé se produit et vous avez toujours été favorables à cette mesure, c'est votre droit. Nous avons combattu cette mesure, nous sommes républicains, nous appliquons la loi, mais nous ne regrettons pas une seule seconde d'avoir mené ce combat contre les nouveaux rythmes scolaires, contre cette mauvaise réforme au côté des enseignants et des parents d'élèves.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : S'agissant de l'autosatisfaction, cela peut aussi m'arriver de temps en temps, mais quand je lis un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dit ce que je raconte depuis plusieurs années, je ne peux effectivement qu'être relativement satisfait. Ce rapport vient de spécialistes en la matière, donc je le reconnais.

Sur le fait de participer aux groupes et d'écouter, oui, vous nous écoutez. Sur 6 ou 7 ans, une ou deux remarques sont parfois prises en compte. Oui, et tant mieux. Heureusement. Je participe à un maximum de commissions et de groupes dans la mesure où les horaires me le permettent. Je reconnais que j'ai un peu plus de mal depuis un certain temps, mais je participe bien volontiers lorsque je le peux. Si des décisions se prennent dans ce cadre et que je n'ai pas pu y participer, je ne vais le reprocher à personne puisque je n'étais pas là. Effectivement, cela se fait avec nous ou sans nous, vous l'avez dit. Il faut quand même reconnaître que depuis des années, très peu de remarques ont eu une suite. Écouter, oui, entendre, oui, tenir compte, c'est encore autre chose.

Sur la prospective, vous me répondez tout de suite : « La prospective, oui, l'investissement, l'endettement, la fiscalité », c'est effectivement une partie. La fiscalité et l'endettement sont des éléments obligatoirement soumis à une vision prospective, on ne peut pas faire autrement. L'investissement aussi bien sûr, par nature, c'est pluriannuel. Tout le reste, les fonctionnements, les projets, les petites subventions, que fait-on avec cela dans 5 ou 10 ans ? Ce n'est pas que la mandature, cela va bien au-delà. Il faut avoir des projets qui vont beaucoup plus loin et qui bénéficient d'une certaine évaluation. J'en reviens toujours à ce dont on parle régulièrement, les vélos, on dit que cela représentait 5,3 points de fiscalité. Quelle a été l'évaluation de cette politique ? Depuis des années, nous demandons d'avoir des retours de questionnaires, ce que les personnes font avec, nous aurions peut-être besoin d'un petit audit d'une certaine neutralité pour savoir réellement quels sont l'utilité et l'impact de cette politique. Nous attendons toujours. S'agissant des 30 % de subvention de réduction sur le prix des repas scolaires, pourquoi ne pas simplement un peu plus financer la structure Préalys chargée de ce sujet et la charger d'appliquer ces critères pour avoir une réduction et non pas Ville de Colmar, engagement de la majorité, etc. ? Ce sont de simples exemples issus des rapports que l'on va nous soumettre aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je tiens à répondre à plusieurs points. Tout d'abord, lorsqu'on nous reproche en Conseil Municipal de parler plus longtemps que nous ne le faisons pendant les commissions, y compris les Commissions Réunies. Je tiens à souligner que la présentation du budget a été faite en 12 minutes lors des Commissions Réunies et que ce soir elle a pris 40 à 45 minutes au total de la part de la majorité. Voilà, mettons les choses en relation également à ce niveau-là.

Concernant notre participation dans les commissions, nous y sommes assidus. Personnellement, j'y suis assez souvent et très régulièrement, les

seules questions qui sont posées lors de ces commissions émanent de la participation de ce que vous appelez l'opposition. Opposition qui fait également régulièrement des suggestions émises sans aucune volonté de nous les réattribuer par la suite lorsque par extraordinaire, elles sont adoptées.

Concernant les rythmes scolaires, M. le 1^{er} Adjoint estime qu'il n'a rien à regretter et fait un débat philosophique ou un débat sur la qualité de cette réforme. Je n'ai absolument pas fait l'apologie de la réforme, ce n'est pas l'objet, ce n'est surtout pas l'objet de la Chambre Régionale des Comptes, mais j'ai parlé de son estimation chiffrée qui est estimée à 70 000 euros quand vous la mettez à 312 000 euros. Ce n'est qu'une réalité chiffrée que j'ai mise et que j'ai soulignée. Je ne fais pas de la philosophie, on est dans les comptabilités.

Concernant une question que j'ai posée, j'aimerais vraiment que l'on me réponde. Est-ce que la Chambre Régionale des Comptes s'est fourvoyée dans son appréciation ou pouvez-vous m'expliquer comment se fait-il que l'on parle aujourd'hui de la réalisation de l'immeuble qu'occupait la société Domaine Viticole de la Ville de Colmar alors qu'il a été en principe vendu en 2012 ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous avons fait un large tour d'horizon. Les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes me rassurent toujours puisque la Chambre Régionale des Comptes est là pour contrôler. Dans la mesure où les comptes sont contrôlés, on peut s'en inspirer. On peut aussi enregistrer les propositions comme les satisfactions. Alors, naturellement la Chambre Régionale des Comptes ne fait jamais entonner La Marseillaise après une vérification. Ce serait contre nature. Néanmoins, au-delà des réponses qui vous ont été apportées, je complète un petit peu. Non, M. DENECHAUD, les vélos n'ont pas coûté 5 points de fiscalité en plus. Non. Nous les avons financés à l'intérieur de la fiscalité. Je veux bien vous entendre, vous écouter, mais je ne peux pas vous laisser dire des contrevérités.

Pour Mme VALENTIN, 12 minutes lundi dernier pour l'examen du Compte Administratif, mais c'est la démonstration que vous n'êtes pas intervenus aux présentations. Il n'y a eu aucune réaction. On voulait aller vite et il n'y a eu aucune réaction.

Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).

Non, la présentation était convenable, elle a été reprise ce soir, mais ce qui a été dit par le 1^{er} Adjoint, ce n'est pas la présentation, ce sont les interventions. Intervention : nulle, pas une seule de votre part.

Je continue avec l'évaluation des équipements. La Chambre Régionale des Comptes a raison, mais attention l'évaluation du patrimoine porte sur tout. Comment voulez-vous par exemple évaluer le Koïfhus ? Il faudrait recruter un cabinet spécialisé pour nous dresser un état évaluatif du patrimoine immobilier. Qu'est-ce que cela apporte ? Rien du tout. Pour l'évaluation en matière de fonctionnement des équipements nouveaux, nous le faisons depuis vingt ans. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous lancer dans des projets coûtant 3, 4 ou 5 millions d'euros qui supposent en même temps un

coût de fonctionnement dans le futur. Chaque fois que nous lançons des travaux d'investissement – naturellement pas ceux des réseaux ou des routes puisqu'il n'y a pas d'entretien anormal après –, mais les équipements nouveaux qui supposent un fonctionnement, nous enregistrons toujours le coût d'exploitation pour toujours rester dans des normes acceptables pour les années à venir. Pour le Domaine Viticole, oui, bien sûr, il a été occupé par le repreneur le temps de formaliser le contrat de cession. Qu'ai-je entendu dans cette assemblée lorsque je vous avais proposé la cession de la maison d'exploitation du Domaine Viticole – pas des vignes, mais du Domaine Viticole ? Nous avons donc formalisé naturellement avec un peu de retard, mais nous l'avons fait.

Concernant les rythmes scolaires, la Chambre Régionale des Comptes ne parlait pas de 88 000 euros, mais de 1,2 point. Or 1,2 point de la fiscalité fait 260 000 euros x 1,2, cela fait tout simplement 312 000 euros de frais concernant l'organisation du rythme scolaire. Les 80 000 euros n'ont donc rien à voir avec la réalité, sinon la Chambre Régionale des Comptes ne parlait pas de 1,2 point en fiscalité.

Pour les emprunts, naturellement il y a 4 ou 5 ans, ils étaient plutôt chers. Il a fallu recomposer, mais j'ose quand même relever que la Ville de Colmar n'a pas un seul emprunt toxique. Pas un seul, ce qui doit naturellement sécuriser les uns et les autres dans ce domaine.

Pour le reste, je m'attendais à d'autres questions davantage pertinentes. Je prends par exemple dans le rapport de présentation, la page 8 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je prends la page 10 ou la page 25, je n'ai rien entendu là-dessus. Or, c'était les questions les plus sensibles. Naturellement, je ne vais pas en rajouter, mais complémentaiement, permettez-moi quand même de rappeler les bons points attribués par la Chambre Régionale des Comptes. Vous aviez parlé de dégradation. Prenez la page 3 du rapport : épargne brute portée de 6,4 millions d'euros à 17,5 millions d'euros entre 2009 et 2013. Ce n'est pas un bon point ? Maîtrise de budget de fonctionnement, toujours en page 3, malgré le raboutage de l'État, ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes et cela encore malgré 182 millions d'euros de travaux d'équipement. Vous le retrouvez en page 3, or ce sont trois satisfecits qui sont exprimés par la Chambre Régionale des Comptes.

Je reviens aux rythmes scolaires, en page 4, vous avez le rappel du coût : 1,2 point. Vous voyez, je vous donne même la page. En page 12, vous parliez de l'état de paiement des entreprises, je peux vous dire que le délai de 30 jours a été dépassé pour 35 mandats sur 16 000. En 2013, on a honoré les factures à hauteur de 84 % dans les 20 jours, 86 % en 2012 et 82 % en 2011. Il est toujours possible de mieux faire. Toujours possible, mais dans la mesure où l'on dépasse un taux de réalisation de paiement dépassant 80 % en moins de 20 jours, cherchez mieux. Moi je cherche à découvrir.

Je continue en page 13 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le rythme de la consommation s'est accéléré : tout juste deux ans pour réaliser un projet majeur. La Chambre Régionale des Comptes dit que cela reflète la

qualité de la gestion du projet. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes.

Page 18, les rapports soumis aux débats d'orientation budgétaire ont évolué et se sont étoffés, donc bonne information du Conseil Municipal. Ce n'est pas moi, c'est la Chambre Régionale des Comptes.

Page 19, vous parliez encore de dégradation, or le rapport mentionne : « situation financière confortable puisque la collectivité a assuré le remboursement du capital mais en plus, a financé les travaux de l'autofinancement ». N'est-ce pas beau tout cela ? Pour un gestionnaire, c'est magnifique. Il n'y a pas mieux.

Page 21, « frais de personnel stables ».

Page 22, « autres charges de fonctionnement stables ».

Page 26, « épargne brute en constante augmentation ».

Page 26, les dépenses réelles d'investissement ont progressé de 53 % entre 2009 et 2013. Dites donc, c'est toute une litanie de félicitations !

Page 27, « ratio de désendettement, en 2009, il fallait 7,1 années, en 2013 en 3,3 années ! » Donc plus que divisé par deux.

Page 28, développement durable : « engagement fort de la Ville ».

Page 32, « recommandation de normalisation de l'abattement forfaitaire pour la taxe d'habitation ».

Page 34, « intérêt taux moyen en France de 3,4 %, 2,88 % pour Colmar ». C'est encore un satisfecit.

Page 35, « une trésorerie de 10,1 millions d'euros, gage de bonne gestion ». Elle n'était pas obligée d'ajouter tout cela.

Page 37, prêts sensibles : « Colmar moins exposée que toutes les autres communes puisque tous les emprunts sont garantis ».

Page 40, « on peut déduire implicitement que la Ville de Colmar arrive à mieux faire qu'ailleurs ».

La Chambre Régionale des Comptes constate également la sophistication des emprunts. Je prends cela pour des félicitations puisque qui dit sophistication, dit chercher le meilleur résultat possible. Sans vouloir jouer du clairon, je pense que les observations de la Chambre Régionale des Comptes sont plutôt flatteuses pour la Ville de Colmar puisque l'on s'attend généralement de sa part à quelques observations acerbes. Ce qui n'a pas été le cas lors de cet examen qui portait sur les années 2009 à 2013.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous avez cité la page 4 par rapport aux rythmes scolaires, je suis désolée d'insister, je reprends la même page qui dit que : « Si le dispositif d'aide est reporté à la rentrée scolaire 2015/2016 – ce qui est le cas et vous le savez –, l'attribution devrait maintenir la charge nette à environ 70 000 euros, ce qui signifie bien

0,25 point d'impôt. Sinon, la charge nouvelle pourrait représenter 1,2 point, ce qui n'est pas le cas. Dont acte.

Ensuite, ce rapport est une pelote d'épingles, vous y aviez cherché les pelotes bleues, j'y ai cherché les pelotes rouges, à chacun son travail.

M. le Maire MEYER : Exactement. Je suis totalement d'accord avec vous. Seulement, au regard de vos observations, j'ai 3 ou 4 fois plus en félicitations.

Mme VALENTIN : Non, j'ai vu les pelotes bleues, mais elles ne m'intéressaient pas.

M. le Maire MEYER : Quand on n'est pas en vérification pour la Ville, je le suis pour la Communauté d'Agglomération ou pour Pôle Habitat ou pour Vialis. Mais jamais encore je n'ai entendu ou pu lire de tels propos pour constater l'excellente gestion de la Ville de Colmar. Vous me direz « dont acte ».

Mme VALENTIN : Très bien.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons continuer.

12. Taxe d'habitation : réduction de l'abattement facultatif à la base.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Après plusieurs mois d'annonce, nous entrons enfin dans la phase opérationnelle de votre grande opération de communication sur la stabilité fiscale à Colmar. Si vous en faites un des points d'orgue de votre politique pour les prochaines années, nous ne pouvons nous réjouir de voir la majorité municipale augmenter les impôts des Colmariens pour les années à venir. Entendons-nous, nous ne sommes pas opposés à l'impôt, bien au contraire. Nous ne faisons pas de la baisse ou de l'augmentation des impôts un argument démagogique ou électoraliste. Nous sommes cependant favorables à ce que les actes aient du sens. Payer des impôts, c'est participer au financement des services publics de la collectivité ou de l'État. Payer des impôts, c'est l'incarnation même du principe de solidarité — ce que certains de nos concitoyens ont oublié aujourd'hui tant l'impôt semble être devenu punitif et injuste.

Ce que notre groupe reproche à votre pacte de stabilité fiscale – et donc au rapport présenté –, c'est qu'il utilise certains mots dont il déforme le sens. Pour reprendre la définition du Larousse, le mot stabilité est la qualité de ce qui est stable, de ce qui tend à conserver sa position d'équilibre. Appliqué à la fiscalité, le mot signifie donc que cette dernière ne bougera pas ou que ce qui sera pris en plus d'un côté sera déduit d'un autre côté pour que le montant final soit le même. C'est précisément là où le bât blesse et où nous

ne nous y retrouvons pas dans le rapport entre la baisse de l'abattement facultatif de 20,65 % à 15 % en deux temps et la réduction de 18,39 % à 18,15 % du taux de taxe d'habitation, car la hausse des impôts qui résultera du changement d'abattement sera supérieure à la baisse du taux de taxe d'habitation. Lorsque j'ai demandé la semaine dernière – vous voyez, M. le Maire que nous participons quand même en Commissions Réunies –, à ce que me soit fourni un exemple concret pour un ménage colmarien moyen, il m'a été répondu que ce n'était pas possible pour l'instant et ne le serait sans doute pas avant la fin de l'année. Difficile donc pour le Conseil Municipal de voter un rapport où ce qui est annoncé ne peut être démontré ni dans le rapport, ni par le Maire ou son Adjoint aux finances.

Pour me faire une petite idée de ce que cela pourrait représenter, j'ai essayé modestement, à ma façon et avec ma propre feuille d'imposition locale d'appliquer vos principes de stabilité fiscale. Habitant depuis plusieurs années le même logement, je me suis dit que j'arriverai à un résultat qui ne devrait pas être trop éloigné de la réalité. J'avoue ne pas avoir été déçu puisqu'en appliquant vos principes pour l'année 2016, ma feuille d'impôts augmente de 2,1 %, puis elle augmente pour l'année 2016/2017 de 3,6 % en conservant le taux de taxe d'habitation ramené à 18,15 %. Si les impôts augmentent, il n'y a donc pas de stabilité fiscale, CQFD. Pour y arriver, il faudrait que la Ville baisse son taux de taxe d'habitation bien au-delà du 0,24 point prévu, ce que nous ne pouvons que vous encourager à faire.

Lors des débats sur les orientations budgétaires et le budget, nous avons déjà pointé le caractère profondément injuste de votre pacte de stabilité : la déficience des mécanismes de compensation. Il nous apparaissait clairement que les locataires allaient être les premiers pénalisés et que leurs impôts locaux allaient augmenter au contraire de ceux des propriétaires pour lesquels les annonces de fiscalité semblent plus clémentes. En étudiant le mécanisme que vous demandez de voter ce soir, on se rend compte également que plus la valeur locative brute sera peu élevée, plus le montant des impôts locaux le sera en valeur comme en pourcentage. On peut donc parler de double peine pour les locataires. Non seulement ils paieront plus d'impôts, mais plus la valeur locative de leur logement sera faible, plus l'augmentation sera durement ressentie en valeur comme en pourcentage d'autant plus que la Ville n'a jamais souhaité mettre en place les abattements supplémentaires pour les familles nombreuses et les personnes âgées ou handicapées à charge qui généralement, aident beaucoup les familles les plus modestes. Comprenez, M. le Maire, que sans modification profonde du dispositif qui nous est présenté ce soir et notamment, d'une baisse plus importante du taux de taxe d'habitation, nous voterons contre votre pacte de stabilité fiscale qui ne respecte ni la définition de stabilité, ni celle d'équité fiscale, seules conditions pour que l'impôt soit considéré comme juste et accepté par tous. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, je n'interviens plus, M. ERNST a quasiment dit ce que je voulais dire. Il n'y a pas de souci. Merci. Sans concertation.

M. le Maire MEYER : Parfait. Pour ne pas répéter la même chose.

M. MEISTERMANN : Nous voterons dans le même sens.

M. le Maire MEYER : Dans le même sens. Une explication quand même, M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Oui, M. le Maire, juste pour expliquer à MM. ERNST et MEISTERMANN le sens de cette délibération. Nous l'avons dit, il s'agit de sortir d'un système qui remonte aux années 80, système qui n'a jamais été remis en question. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté puisque dès le débat d'orientations budgétaires fin 2014, lors de la cérémonie des vœux à la population, le Maire, lors de son discours l'a précisé et annoncé clairement. Lors du vote du budget primitif, nous avons clairement annoncé cette intention qui est la nôtre de sortir de ce système facultatif d'abattement à la base. À moins que vous n'ayez une autre proposition, mais je pense qu'en termes d'équité fiscale – qui, je pense, est une de nos valeurs communes –, il faut que l'on sorte de ce genre de construction qui n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Pourquoi maintenir un régime de faveur sur tel ou tel secteur géographique alors qu'il n'existe plus ailleurs depuis longtemps ? On est quasiment 5 points au-dessus du taux du plafond maximum légal. Cela n'a pas de sens. Et en même temps, précisément aussi pour répondre à un souci d'impact sur chaque foyer, nous annonçons très clairement la baisse du taux applicable en matière de taxe d'habitation. Lorsque les bases seront affinées et connues, nous pourrions rentrer un peu plus dans le détail, mais de manière générale, le principe et l'esprit même de ce rapport sont ceux que je viens de rappeler.

M. le Maire MEYER : C'est l'option de l'opposition. Nous sommes en démocratie, personnellement je ne m'attendais pas à ce que l'opposition approuve un point fiscal, cela aurait supposé qu'elle approuve le budget.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec le vote contre des groupes «Colmar veut bouger», «Un nouvel élan pour Colmar» et «Vivre Colmar, ville verte, ouverte et solidaire».

Merci, M. l'Adjoint, la suite.

13. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité entre la Ville de Colmar, la Communauté d'Agglomération de Colmar et les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Les propositions portent sur Robert REMOND en tant que titulaire et Mme Roseline HOUPIN en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidats ? Devons-nous voter à bulletin secret ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Point suivant. Merci, M. l'Adjoint. Karen DENEUVILLE.

14. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2014.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. L'histoire est ancienne, mais l'enjeu reste d'actualité. C'est ainsi que débute l'analyse de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, tout en soulignant la politique volontariste de la Ville. Ce constat est partagé. La politique de la Ville a été élaborée à partir d'un diagnostic qui définit la situation des quartiers prioritaires. Or, l'école Jean-Jacques Waltz située rue Schaedelin n'entre pas dans les limites des deux quartiers identifiés et est donc exclue du dispositif élèves-familles-enseignants alors que les élèves tant du secteur 1, quartier Schweitzer que du secteur 2, quartier Florimont rue de la Forge, sont scolarisés dans cette école qui est leur école de secteur. Comment la réussite du volet éducatif sera-t-elle assurée sans l'un des partenaires majeurs des familles ? Cette question se repose avec le nouveau contrat de ville et je souhaiterais que ce point fasse l'objet d'un examen approfondi par les services de la Ville.

Le programme ANRU a permis de très belles réalisations, mais l'écoquartier Amsterdam n'a vu l'achèvement des logements sociaux qu'en avril 2015. Pourtant, alors qu'il ne prend forme que maintenant, il figure au rapport sur l'utilisation de la dotation pour l'année 2014. Ce point nous a semblé un peu étonnant. Par ailleurs, les éléments de bilan restent assez peu chiffrés et nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage de critères d'appréciation de la qualité des actions menées, même si nous convenons que c'est très difficile. Ainsi, en matière d'insertion sociale ou dans le domaine de l'emploi et du développement économique, il serait intéressant de connaître le nombre de personnes accompagnées qui ont ensuite eu accès à un emploi même si ce n'est qu'un CDD ou encore, combien d'entre elles ont créé leur micro-entreprise, d'autant que les réussites dans ce domaine doivent être valorisées comme c'est d'ailleurs demandé dans la signature du contrat de Ville.

Au niveau de l'insertion par l'économique, j'ai une question puisqu'il est écrit qu'à la fin de l'année 2014, ce sont d'ores et déjà 90 020 heures réparties entre 208 personnes, dont 123 issues du quartier Europe qui ont été réalisées dans le cadre de la clause d'insertion. Ces chiffres de 90 020 heures et de 123 personnes concernent-ils la fin de l'année et depuis

quand ? Ou s'agit-il des chiffres relatifs à l'année 2014, ce qui me semble étonnant ?

Il est largement question de la sécurisation de l'espace public urbain avec la vidéosurveillance. Ce rapport dit que ce que vous appelez la vidéoprotection inscrit dans ses objectifs – je cite –, l'immédiateté qui permet aux enquêteurs de travailler dans l'instant t , elle doit permettre une lecture du flagrant délit et la vérification des faits. Or, le nombre de caméras s'est accru de manière importante depuis 2010 alors que les moyens humains pour le visionnage, et donc l'exploitation des images, n'ont pas suivi. De plus, en 2014, le déport d'images s'est fait vers le centre d'information et de commandement de Mulhouse qui centralise les appels de police secours. Cela ne vous semble-t-il pas être une incohérence ? À quoi sert une télévision s'il n'y a personne pour la regarder ? À quoi sert une caméra de surveillance s'il n'y a pas de surveillants ? C'est sans doute pour ces raisons que les résultats sont en chute en 2014 au niveau des interventions de police : 191 contre 201 en 2012 et 268 en 2013, et en chute particulièrement au niveau des interventions menées dans le cadre du flagrant délit qui ont donné lieu à des poursuites et qui passent de 49 en 2012 à 48 en 2013 et à seulement 30 en 2014. Encore une fois, les investissements ne sont utiles que si la présence humaine est suffisante et donc, si les crédits de fonctionnement sont mis en rapport de l'investissement. Toujours au sujet de la vidéoprotection, pourrions-nous connaître l'état de ces équipements ? Combien de temps dans l'année ces caméras sont-elles hors service, car elles doivent faire l'objet d'interventions suite à des pannes, voire à des remplacements suite à des actes de vandalisme comme vendredi dernier, avenue de Paris ?

Concernant toujours la dotation et son analyse, les interventions, les réparations ou les investissements qui ont lieu dans les écoles du secteur ou dans les gymnases, ont lieu dans tous les quartiers de la Ville et leur affectation à une politique volontariste de solidarité n'est pas tout à fait justifiée, nous l'avons déjà dit par le passé. Toutefois, une question plus précise : pouvez-vous nous expliquer comment une école maternelle représente à elle seule près de la moitié du montant total alloué aux écoles maternelles et élémentaires de ces quartiers ? En effet, l'école maternelle Les Pâquerettes représente à elle seule 340 000 euros d'isolation, d'éclairage et de réaménagements divers sur un total de 793 000 euros.

Pour ce qui est des animations d'été, nous aimerions savoir quel est le nombre des enfants des quartiers prioritaires qui ont réellement accès aux activités payantes et ce qui est fait, le cas échéant pour améliorer cette accessibilité.

Concernant la salle de spectacles Europe qui clôt le rapport, il s'agit effectivement d'un équipement de qualité qui propose une programmation riche et intéressante, mais il nous semble que nous devrions travailler davantage à son attractivité pour tous les Colmariens. Je vous proposerai tout à l'heure, lorsque nous parlerons de sa programmation, une idée que nous pourrions appliquer à cette salle. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Pour les caméras, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, Mme VALENTIN qui se fait le défenseur des caméras de vidéoprotection, ce n'est pas notre terme, mais le terme communément admis au niveau national. Enfin, si vous êtes devenue favorable aux caméras, tant mieux parce que nous n'avons cessé avec l'opposition d'un certain nombre d'entre vous de dire que les caméras étaient une bonne chose. Ce n'est pas l'élément qui fait que la délinquance va définitivement baisser en elle-même, c'est l'un des maillons d'une chaîne qui permet effectivement d'atteindre un certain nombre d'objectifs, celui de la tranquillité de nos concitoyens, celui de leur sécurité, ce qui paraît être indispensable et ce qui est depuis le début notre priorité. Évidemment, vous parlez des moyens humains, les caméras fonctionnent 24 h/24, 7 j/7. Qu'il y ait quelqu'un derrière les écrans en instantané ou pas quand il y a des actes de délinquance commis, lorsque des plaintes sont déposées, quoi qu'il arrive et quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et le jour de la semaine, l'enregistrement permet une extraction des images qui permet ensuite aux enquêteurs de faire leur enquête et d'avoir des preuves totalement irréfragables. C'est pourquoi, à Colmar comme ailleurs, les caméras facilitent le travail fait par les enquêteurs et par la justice et permettent des condamnations qui sont le résultat de ce qui a été commis suite à des interpellations faites grâce aux caméras.

Dans l'une des questions que vous posez, c'est finalement un magnifique exemple, vous parlez de la caméra de l'avenue de Paris qui a effectivement été vandalisée par une voiture. Parce qu'il y avait quelqu'un à ce moment-là derrière les écrans, l'auteur des faits a été immédiatement ou presque interpellé et va être jugé pour vandalisme. Merci d'avoir cité cet exemple, Mme VALENTIN, parce qu'il démontre la pertinence de notre dispositif. Je pourrais citer des dizaines de cas des incendies majeurs qui ont été extrêmement graves, rue Turenne par exemple ou ailleurs, qui ont permis d'être résolus grâce à l'existence d'images qui n'ont pas été utilisées immédiatement, mais qui ont facilité dans un deuxième temps l'enquête et ensuite les résultats et mis, hors d'état de nuire un certain nombre de délinquants.

Quant aux chiffres que vous citez, oui, ils sont directement liés à l'importance de la délinquance. Quand la délinquance est en diminution ici ou là, elle l'est grâce à un certain nombre de dispositifs, dont les caméras, mais pas que. Forcément, les interventions se font moins nombreuses et sont directement liées aux actes commis et aux besoins d'interventions. C'est plutôt, là encore, une bonne nouvelle que ce que vous nous citez comme exemple.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET.

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Je me réjouis dans ce rapport sur le volet éducatif, Mme VALENTIN, que les enfants soient de plus en plus nombreux dans les écoles publiques dans le secteur que ce soit en collège ou dans les écoles alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation en termes de nombre d'enfants inscrits. Cela veut simplement dire que l'excellent travail que nous faisons avec les enseignants dans ce quartier, que tous les dispositifs, les investissements mis en place produisent le résultat qu'il y a de moins en

moins de fuites de ces familles dans les écoles privées. Je voulais vraiment m'en réjouir.

M. le Maire MEYER : La réponse est dans le collège Molière.

Mme UHLRICH-MALLET : Oui, mais dans les autres écoles publiques aussi.

M. le Maire MEYER : Oui, mais c'est la référence.

Mme UHLRICH-MALLET : Absolument. Concernant l'école Waltz, elle bénéficie évidemment du CLAS, c'est dans le rapport. Dans le nouveau dispositif mis en place à partir de la rentrée par la Caisse d'Allocations Familiales, le département du Haut-Rhin sera un département pilote pour le nouveau dispositif qui sera mis en place. Les subventions pourraient être améliorées et on aura la possibilité d'aller au-delà du quartier dans la mesure où des projets expérimentaux vont travailler sur la parentalité. Là également, je trouve que ce sera très positif pour nous et pour l'ensemble du quartier.

Enfin, concernant les investissements à l'école Les Pâquerettes, nous avons choisi non pas de saupoudrer, à savoir de donner un petit peu d'investissement dans chaque école, mais au contraire, quand il y a des travaux importants, de mettre le paquet sur cette école pour pouvoir nous consacrer l'année suivante très fortement à des investissements sur une autre école.

M. le Maire MEYER : Mme DENEUVILLE.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : Mme VALENTIN, s'agissant de l'efficacité des actions au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, vous l'avez souligné et je vous le rappelle, un bilan est transmis chaque année au comité de pilotage pour évaluation. Si le comité de pilotage juge que l'action n'est pas suffisante, elle n'est pas renouvelée. Il en sera de même pour le Contrat de Ville pour lequel il y aura également un comité de pilotage intégrant en plus le Conseil des citoyens. L'efficacité des actions pourra en plus être mesurée par le biais des habitants.

S'agissant de la clause d'insertion, il est précisé en page 29 du rapport que la charte nationale d'insertion a été signée le 1^{er} septembre 2010, date à laquelle nous commençons le décompte et était fixée à 56 125 heures. Nous arrivons à la fin 2014 à doubler, soit 90 020 heures.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais réagir à plusieurs propos, notamment ceux de l'Adjointe à l'éducation. Il y a peut-être moins de fuites au niveau du secteur des écoles publiques vers des écoles privées, il faut d'abord remercier les enseignants qui font leur travail au quotidien avec les enfants. La Ville participe à petite échelle dans ce domaine, je pense également au collège où c'est essentiellement le Conseil Départemental et encore une fois, les enseignants. Un autre élément est peut-être aussi à considérer, le coût du privé est cher et les personnes dans le secteur n'ont pas forcément les moyens de fuir le secteur.

Par rapport aux caméras et à la sécurité, je regrette que l'on parle toujours énormément de la sécurité lors de ce rapport, mais ce rapport comporte le

nombre de caméras. J'ai été un peu surpris de la comparaison entre l'insécurité et les faits ailleurs. Je le disais également les autres années puisque le débat est récurrent, c'est un peu le marronnier de fin juin, que le secteur le plus sensible au niveau de la sécurité n'est pas le secteur ouest, mais le centre-ville. Nous sommes bien d'accord. Le chiffre paraît dans ce rapport. Or, puisque vous aimez bien les ratios comme on l'a dit tout à l'heure, si on fait le ratio nombre de caméras/secteur, il est beaucoup plus élevé au quartier ouest. Pourquoi y a-t-il plus de caméras de vidéosurveillance dans le quartier ouest qu'au centre-ville si on fait le ratio nombre d'incidents/nombre de caméras ? C'est un petit peu surprenant.

Ensuite, pour dire que les caméras ne résolvent quasiment rien et ce sont toujours les deux mêmes exemples que vous citez dans le rapport, il y en a très peu de nouveaux. Ce soir, il y en a un nouveau, les caméras de surveillance permettent d'arrêter ceux qui détruisent les caméras de surveillance. Alléluia ! C'est magnifique, on crée un souci et les caméras vont réussir à le régler. Le réel souci dans le quartier – qui n'apparaît pas dans le rapport –, au niveau du sentiment d'insécurité est bien les personnes qui le week-end, voire en semaine, roulent très vite avec des voitures de location ou des motos ou des quads qui font énormément de bruit et provoquent un sentiment d'insécurité routière. Quand on circule en voiture, à vélo ou à pied à côté de ces personnes, on n'est pas forcément rassurés et il y a une nuisance sonore qui est très importante, notamment le week-end. C'est vraiment dans tout le quartier : Florimont, Bel-Air, Europe, etc.

Ensuite, au niveau du Centre Europe, il y a encore une fois un manque crucial de personnel. Quand les enfants veulent participer à des activités l'été ou pendant les vacances, soit ils ont été mis sur liste d'attente, il faut que les parents se lèvent très tôt, fassent la queue et les premiers arrivés sont les premiers servis, soit un tirage au sort est réalisé, mais toujours est-il qu'il n'y a pas de place pour tout le monde. C'est regrettable. On montre une litanie de chiffres, on dit que l'on investit énormément pour les caméras de vidéosurveillance, mais on n'a pas la capacité d'accueillir tous les enfants pour les activités d'été.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le Maire, chers collègues. M. le Maire, je voulais juste relever le fait que quand les choses vont mal, cela peut être de la faute de la Mairie, mais que quand les choses vont bien, ce n'est jamais grâce à la Mairie. Pour les écoles, je suis quand même un peu concernée. Certes, quand les enfants restent dans une école, c'est grâce aux équipes enseignantes, au personnel, qui sont sur place, mais dans ce personnel, il y a aussi des ATSEM, des concierges qui sont du personnel de la Ville, mais aussi le cadre de vie de tout ce personnel. Si les enseignants ont envie de rester dans une école, c'est parce que leur cadre de vie est agréable. Si les parents ont envie de laisser un enfant dans une école, ils n'ont pas envie de le laisser si l'école est délabrée, en mauvais état et que le cadre de vie des enfants n'est pas plaisant. Pour autant, les enseignants participent à ce cadre de vie et au bien-être des enfants, mais le cadre de vie est important aussi.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je suis d'ailleurs tout à fait d'accord sur ce point-là aussi...

M. le Maire MEYER : Non, M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT : Juste très rapidement, au-delà du cadre de vie, c'est un travail d'équipe. Les équipes éducatives qui travaillent en cohérence et ensemble, cela va bien au-delà du cadre de vie. Des équipes éducatives sont formidables, je pense notamment au collège Molière. Cela n'a rien à voir avec le cadre de vie, ce sont des conditions de travail difficiles parce que les populations sont pauvres. C'est compliqué, mais quand il y a une envie de travailler ensemble, et c'est peut-être ce que l'on ne comprend pas toujours à la Mairie, quand la chance est donnée aux enseignants de faire un travail et d'aller au bout de ces projets pédagogiques et des envies de travailler avec les enfants, on maintient une cohésion d'équipe. Il est vrai qu'il est important qu'une équipe éducative reste longtemps en place pour qu'elle connaisse bien le secteur, pour qu'elle se connaisse bien et pour qu'ils arrivent à travailler en cohérence et donner quelque chose de performant. Cela va bien au-delà du cadre de vie, c'est d'abord des questions de personnes et d'entente entre les personnes.

M. le Maire MEYER : Vous vouliez échapper à l'observation faite par Mme STRIEBIG-THEVENIN, mais ce n'est pas grave.

Allez-y, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, d'autant plus que Mme STRIEBIG-THEVENIN a parfaitement raison dans la mesure où justement la rénovation urbaine qui a réformé et modifié en profondeur le quartier Europe/Schweitzer participe à cette amélioration du cadre de vie. Il y a beaucoup moins d'évitement de parents dans l'inscription de leurs enfants dans le public que dans le passé parce que les conditions se sont nettement améliorées.

Vous parliez du collège Molière, M. HILBERT, voilà un dossier qui était en déshérence depuis deux ou trois ans, on ne peut que souhaiter que le collège Molière accueille à un moment donné les écoles en bilingue actuellement scolarisées en élémentaire à l'école Pfister, qu'ils puissent rejoindre le collège Molière. C'est un dossier important dont on est en train de s'occuper. Puisque vous parlez de Molière, vous auriez dû vous en occuper à l'époque, mais voilà une ambition très forte pour valoriser aussi ce collège très important au sein du quartier dont vous parlez.

S'agissant des caméras, on connaît votre position presque idéologique, vous êtes contre les caméras, c'est votre droit, mais vous avez tort lorsque vous dites qu'elles ne servent à rien ou pratiquement à rien. Elles participent à la fois au sentiment d'insécurité et au règlement des problèmes de sécurité. Lorsque vous dites qu'il y en a moins au centre-ville que dans le quartier ouest, c'est faux. Je vous ferai d'ailleurs observer que nous avons commencé à en installer d'abord au centre-ville et avant de le faire dans le quartier ouest, précisément parce que les actes de délinquance sont plus importants en pourcentage en centre-ville même si ce ne sont pas les mêmes puisqu'il

s'agit plus de cambriolages au centre-ville et d'actes de violence urbaine dans les quartiers. Néanmoins, je vous ferai observer que ce sont les chiffres des premiers mois de l'année – je n'aime pas trop, il ne faut jamais pavoiser sur les chiffres de la sécurité parce que les choses restent toujours fragiles et on est à la merci d'une ou deux personnes qui peuvent mettre le feu dans un quartier. Toute la chaîne doit bien fonctionner, il y a la répression, l'interpellation et la Justice. Les violences urbaines sont plutôt en très nette diminution depuis le début de l'année, mais encore une fois, ne pavoisons pas parce que c'est un combat de tous les jours qu'il faut mener. Vous parliez des quads et des motos, bon exemple d'une utilisation pas assez efficace, mais néanmoins utile et nécessaire des caméras. Des quads et des boosters fonctionnent et gênent la population. C'est insupportable et crée les conditions d'une insécurité très grande. Si les policiers étaient obligés de les prendre en chasse à partir du moment où ces quads et ces boosters sont prêts à tout pour échapper aux patrouilles de police, vous imaginez qu'ils seraient prêts à passer aux feux rouges ou sur les trottoirs pour échapper à la police et qu'ils mettraient ainsi encore plus en danger les uns et les autres. Raison pour laquelle lorsque les policiers n'arrivent pas à les interpellier dans l'instant parce que c'est trop dangereux pour les autres, ils se servent précisément des caméras ce qui permet une interpellation. Je vous invite à aller voir en fourrière aux ateliers municipaux le nombre de quads et de scooters qui ont été subtilisés grâce à l'intervention après coup des caméras, c'est encore totalement insuffisant puisqu'il y a toujours ce genre d'engins qui polluent la vie quotidienne des individus. Il faut poursuivre, mais c'est bien avec un maillage renforcé des caméras – et c'est pour cela que nous poursuivons cette politique même si elle vous déplaît – que nous arriverons à atteindre l'objectif de la tranquillité de nos concitoyens.

M. le Maire MEYER : Bien, il ne s'agit pas d'approuver le rapport puisque c'est un compte rendu qui vient d'être fait. Juste à l'égard de Mme VALENTIN, elle a parlé de l'école Waltz, nous allons en reparler dans le rapport suivant puisqu'elle figure bien en page 8 dans les limites des quartiers prioritaires.

Mme DENEUVILLE, la suite.

15. Signature du Contrat de Ville de Colmar pour la période 2015/2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. L'un des objectifs du contrat de ville est l'emploi et le développement économique. Pourriez-vous nous dire où vous en êtes dans vos contacts et réflexions quant à l'avenir de la galerie commerciale suite au départ du Match, quartier Europe ? Vous le savez

tous, cette galerie comprend une vingtaine de commerçants et une soixantaine d'emplois. Bien entendu, les commerçants et leurs salariés sont inquiets, ils ont investi dans cette galerie qui est somme toute, leur vie. Les habitants du quartier sont eux aussi inquiets puisque le centre commercial et cette galerie marchande étaient jusqu'à présent le cœur de ce quartier Europe. Il faut bien sûr garder des commerces de proximité dans ce quartier. Vous disiez, lors du dernier Conseil Municipal, M. le Maire, être en discussion avec différents groupes désireux d'investir. Pourriez-vous nous dire où en sont ces discussions, quels sont vos plans et vos projets pour remplacer le Match à cet endroit dans le quartier Europe ?

M. le Maire MEYER : Oui, question très actuelle. Mais ce n'est pas depuis aujourd'hui que nous travaillons sur le sujet. Nous regrettons autant que vous la fermeture de ce magasin liée à deux éléments : au départ, à un défaut d'investissement, puis à un manque d'action dans la promotion commerciale. Pour autant, ce magasin est intégré depuis longtemps dans notre réflexion puisque sa présence est indispensable car liée en même temps aux besoins de la population, mais surtout aussi à son développement dans le domaine du développement durable. Au-delà du supermarché lui-même, ce centre comprend des commerces dynamiques puisqu'il y a deux parties : le supermarché et les commerces avec à leur tête des responsables entrepreneurs, sans oublier bien sûr les deux locomotives que sont la pharmacie et le bureau de poste puisque ce sont les deux maillons essentiels de la galerie. Dès le début de l'année 2014, un dossier a été composé pour intégrer ce projet dans l'avenant n° 7 de l'ANRU. Nous sommes ici à cheval entre l'avenant n° 7 et l'avenant n° 8 avec l'aménagement des espaces extérieurs puisque nous avons déjà commencé à restructurer l'accès à partir de l'avenue de l'Europe avec accès direct au parking. En même temps, nous avons conjugué ensemble la reprise de la barrette dite du Luxembourg, ceci pour ce qui est des généralités.

Ce projet qui est le nôtre esquissait également la reprise des façades de la toiture du centre commercial qui a fait l'objet d'une approbation de l'ANRU. Nous ne nous occupons pas de la galerie Match depuis aujourd'hui puisque la réhabilitation a été intégrée dans l'avenant n° 7. Grosse surprise, lorsqu'il y a six mois, le responsable de Match se présente pour dire qu'ils vont arrêter. Nous avons naturellement lancé le dialogue étant entendu que la Caisse de Dépôts et de Consignations est un partenaire qui s'était proposé. Lorsque Mme la Ministre était présente sur place il y a deux mois, elle était aussi favorable à l'intégration d'un organisme d'État appelé à relancer le commerce local. Outre ces éléments, le Maire de Colmar a écrit à tous les responsables et chefs d'entreprise maîtrisant moyennes et grandes surfaces. Encore aujourd'hui, nous venons d'avoir une entrevue avec l'un deux. Les choses ne sont pas faciles parce qu'il fallait d'abord passer par la phase fermeture, puis par une recapitalisation des actions un peu dispersées partout. Faut-il aussi ajouter que l'actionnaire principal de Match est Cora. Dans cette perspective, nous continuons à travailler. Nous allons rencontrer les commerçants demain soir pour leur en parler. Il faut séparer l'ensemble et d'abord être au côté des commerçants de la galerie Match pour qu'ils puissent être le plus efficaces possible. Mais après aussi, il faut trouver un

repreneur pour la surface. Pouvons-nous l'appeler petite ou moyenne surface ? De toute façon, ce n'est pas une grande surface. Toujours est-il que nous devons trouver une solution pour remettre sur le tapis ce centre commercial indispensable dans les périmètres urbains des quartiers Europe et Schweitzer.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Concernant cette surface commerciale du Match qui a fermé, si aucun repreneur n'est trouvé, qu'en sera-t-il ? Il faut aussi l'envisager. Pouvons-nous essayer de réfléchir à autre chose qu'un repreneur ? Si un repreneur est trouvé, tant mieux, mais combien de temps nous donnons-nous pour en trouver un ? Allons-nous laisser cet emplacement vide longtemps ou pas ? Au centre-ville, nous avons fait un marché couvert, ne serait-il pas envisageable d'en faire un à cet endroit et qui pourrait aussi répondre à des besoins ? Pourrions-nous faire un groupe de travail – ce qui est très cher au 1^{er} Adjoint –, où nous pourrions faire des propositions, émettre des idées et réfléchir au devenir de cette friche ?

Pour revenir au rapport où la démolition de Bel Air est abordée ainsi que la rénovation de ce secteur, il s'agit pour moi d'un document intéressant qui fait un bon diagnostic du quartier et propose des perspectives que nous demandons depuis longtemps. Il existe en effet un sentiment de stagnation concernant la restructuration de ce secteur depuis plusieurs années, encore amplifié par la démolition partielle de Bel Air. Nous saluons les propositions d'améliorer le réseau viaire à l'intérieur du quartier, mais aussi vers les autres secteurs, dont le centre-ville avec la restructuration nécessaire de la route d'Ingersheim. Si l'idée de faire des éco-lotissements à la place des immeubles détruits est positive, il est dommage que les projets de réhabilitation des autres immeubles ne soient pas plus ambitieux dans ce domaine et on ne parle que de ravalement de façades et de changement d'huisseries. Je note également qu'une partie des reconstructions serait confiée au secteur privé, mais trouverions-nous les investisseurs alors qu'il me semble qu'il y a des problèmes ou au moins du retard au niveau de l'éco-lotissement de la rue d'Amsterdam ?

Enfin, si nous approuvons la démolition de la cité Florimont, nous nous interrogeons sur la distribution d'un tract un peu avant les dernières élections municipales qui vantait la vie dans ce secteur. On y voyait des photos d'espaces verts, d'enfants sautant de joie, etc., et moins de deux ans après la diffusion de cette description idyllique, la destruction nous en est annoncée. Il est vrai que peu d'habitants reconnaissaient leur lieu de vie dans cette plaquette et beaucoup y voyaient une promesse de réhabilitation.

M. le Maire MEYER : On y arrive quand même. Observation en deux temps. Pour ce qui est de Match, on ne peut pas marcher plus vite que la musique ne joue. Aujourd'hui, Match est la propriété de Match. À la date d'aujourd'hui, on ne peut pas avancer davantage avant de connaître les intentions de Match et d'abord pour une cession éventuelle. Le Maire de Colmar est demandeur, pas pour exploiter, mais pour acheter. Le cas échéant, on pourra s'adosser à un exploitant puisque la Ville n'est pas là pour gérer une surface, ce n'est pas notre rôle, nous ne sommes pas des

professionnels. Dans la mesure où la Ville arrive à l'acheter, certes à un prix plus favorable qu'un autre particulier, nous sommes en meilleure situation pour négocier, raison pour laquelle j'ai présenté cette demande.

Deuxièmement, pour Bel Air/Florimont, je m'attendais d'abord à des félicitations parce que trouver cinq millions d'euros de crédits au niveau de l'État n'est pas une partie gagnée d'avance. On dit toujours qu'il n'y a plus de crédits, ni ici, ni là-bas ; or nous les avons obtenus au taux maximum. Cela représente quelque 20 % du projet d'équipement prévu entre 2015 et 2020. Ces cinq millions d'euros de crédits provoquent l'effet boule de neige pour arriver à un chantier de quelque 27 millions d'euros. Au-delà de ce montant, il restera la deuxième tranche encore évaluée à 20 millions d'euros. Il y a deux ans, nous n'étions sûrs de rien. On y est arrivés grâce notamment à la négociation que nous avons pu engager. Globalement, c'est un dossier plus que positif puisqu'il nous permet de lancer sur 5 ans, 3/5 du projet des travaux de restauration qui sont prévus. Pour le reste, je dis « à chaque jour suffit sa peine » pour avancer progressivement à l'intérieur des crédits ouverts à travers cette proposition de contrat de ville.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Extension du dispositif de vidéoprotection d'espace public urbain de Colmar, par l'installation d'une caméra supplémentaire 8, rue de la Grenouillère.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Convention de mise en œuvre d'une caméra de vidéoprotection sur un immeuble privé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Convention pour l'utilisation du compteur électrique de l'Institut Médico Pédagogique « Les Catherinettes » pour les besoins de la caméra de vidéoprotection de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) de l'aérodrome de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Désignation de Mme ANGLARET-BRICKERT dans différents organismes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Alignement du Statut Communal relatif au repos dominical sur le Statut Départemental.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Lors du Conseil Municipal de novembre dernier, j'étais intervenu au nom de notre groupe pour indiquer notre opposition à la modification du statut colmarien concernant le repos dominical. Sans justification économique et sociale démontrée, cette modification souhaitée par votre majorité ne semblait répondre qu'à la demande des commerçants ouvrant déjà leurs commerces le dimanche au mépris des dispositions du droit local. Hasard du calendrier, nous revenons sur ce dossier quelques jours après l'adoption Macron à l'Assemblée Nationale qui ouvre la possibilité d'ouvrir les commerces quelques dimanches de plus dans des zones très ciblées. La comparaison s'arrêtera là, car lorsqu'un texte passe devant le Parlement, les commissions idoines procèdent à des études d'impact, législatives, budgétaires et économiques. Or, la lecture du rapport que vous nous proposez aujourd'hui indique juste que votre majorité souhaite aligner dès demain le statut colmarien sur le statut départemental moins restrictif. Pourquoi ? Quels sont vos arguments pour justifier cette décision ? J'ai vainement cherché, je n'en ai pas trouvé. En novembre, nous nous prononcions sur le lancement d'une consultation des commerçants. Qu'est-elle devenue ? Quels en sont les résultats ? Quand seront-ils disponibles ? Là encore, on ne le saura pas en lisant ce rapport. Vous indiquez également avoir chargé le CESEC d'émettre des préconisations tout en anticipant déjà ses futures propositions qui devraient aller dans votre sens. Il est dommage, alors que nous disposons d'une enceinte de réflexion supplémentaire et censément indépendante sur l'avenir de la Ville que celle-ci vous livre en avant-première des indications sur le sens de son travail sans en informer la totalité des membres du Conseil Municipal. Quant à la finalité de ce rapport, vous indiquez qu'il s'agit d'un premier assouplissement au statut colmarien sur le repos dominical, indiquant dès aujourd'hui que le sujet reviendra ultérieurement sur la table.

Et, à tous mes collègues qui diront oui aujourd'hui, comment pourront-ils justifier demain un vote contraire lorsqu'ils découvriront le projet final de réglementation colmarienne qui sera peut-être beaucoup plus libéral et moins protecteur des intérêts des salariés colmariens travaillant dans ce secteur ? La manœuvre est éminemment politique et je pense que cela devait être dit. Quant à notre groupe, nous étions opposés en novembre à la modification du statut colmarien sur le repos dominical. Aujourd'hui, nous y sommes toujours opposés pour des questions à la fois de forme et de fond. Demain, nous y serons encore opposés parce que nous l'estimons contraire aux intérêts des salariés colmariens et surtout, à l'intérêt du tissu commercial colmarien puisque l'impact économique d'une telle mesure sera très faible comme l'a déjà prouvé l'expérimentation strasbourgeoise dans ce domaine. Nous voterons donc contre ce rapport. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Lors du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, nous avons effectivement voté un rapport sur la modification du statut municipal concernant le repos dominical. Nous avons voté positivement ce rapport, car il stipulait que cette décision ne pourrait intervenir qu'à l'issue d'une concertation avec les représentants des salariés et les employeurs concernés,

dont il serait rendu compte au Conseil Municipal. J'avais également proposé que le CESEC ou autre Conseil de quartier soit saisi de cette question et je suis satisfait que cette demande ait été entendue puisque la mission de concertation a été justement confiée au CESEC.

Hélas, cette délibération n'a servi à rien puisqu'elle n'est aujourd'hui pas respectée. Vous nous proposez cette modification sans nous faire part des résultats de la concertation et je le regrette. Je vous avais dit en novembre 2014 que mon avis n'était pas tranché quant à cette question, même si j'ai un *a priori* plutôt positif, mais dans ces conditions où vous ne respectez même pas les délibérations du Conseil Municipal alors qu'il ne semble pas y avoir d'urgence, nous ne pourrions pas voter pour ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je vais juste répondre à nos deux collègues. Il existe aujourd'hui le commerce électronique. Savez-vous combien de transactions se font le week-end, la nuit et le dimanche ? Je vous invite vraiment à constater cela.

M. HILBERT : Certainement pas pour acheter un petit pain.

M. ERNST : Oui, nous parlons de commerces d'alimentation.

M. RENIS : Je vais continuer ce que j'ai commencé. Il suffit simplement de faire quelques kilomètres, M. ERNST, et vous allez voir le nombre de Colmariens qui vont faire leurs courses le dimanche matin et le dimanche après-midi. Voulez-vous que je vous cite les noms ou les villages ? Allez par exemple à Lapoutroie ou à Hachimette, vous allez voir le nombre de Colmariens qui y vont parce que les commerçants ont le droit là-bas d'ouvrir plus de trois heures par jour. Je crois que c'est quand même une très bonne mesure. Vous avez demandé pourquoi ? Parce que Colmar est une ville de tourisme, nous avons ce label et lorsque nos visiteurs viennent et qu'ils ne peuvent même pas trouver pour acheter le minimum, frais, je crois qu'il y a une incompréhension que l'on ne peut pas leur expliquer. Je suis sur le terrain. Cette question, je l'ai dix fois, cent fois, mille fois par an et je n'exagère pas. Je crois que c'est une bonne mesure parce que l'on ne met absolument pas le commerce colmarien en danger. Pour l'instant, il n'est pas tellement souhaitable d'ouvrir les autres commerces, mais les commerces alimentaires qui s'appliquent sur le droit départemental, je pense que c'est vraiment une excellente chose.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, il ne faut pas aller plus vite que la musique, il s'agit ce soir, d'harmoniser purement et simplement notre situation sur celle du règlement départemental, ni plus, ni moins. Le temps du débat viendra, rassurez-vous. Il est vrai que c'est un concept à manier avec précaution parce que l'on ne peut pas non plus tout sacrifier à la consommation. Néanmoins, comme vient de le dire le collègue RENIS, dans une ville touristique qui accueille plus de 3,5 millions de touristes chaque année, imaginez que le marché couvert et d'autres commerces soient fermés, c'est un non-sens total et une perte d'efficacité économique énorme. On a même parfois l'air ridicule, d'autant plus qu'en France 1/3 des salariés

travaillent déjà le dimanche avant la loi de votre ami MACRON, membre du gouvernement que vous aimez bien. 73 % des boulangers sont ouverts. Il s'agit uniquement ce soir de régulariser un certain nombre de situations et le temps du débat viendra ultérieurement si nous voulons aller plus loin ou pas.

M. le Maire MEYER : Personnellement, j'ai du mal à comprendre cette gesticulation. Nous avons à Colmar un régime plus que restrictif puisqu'il remonte à 1921. Nous sommes en 2015 et entre temps, nous n'avons pas évolué. À côté de cela, un schéma départemental existe. Nous demandons de nous mettre à hauteur du schéma départemental. Naturellement, le CESEC planche sur la deuxième étape pour voir la faisabilité, les contraintes, les implications d'un élargissement éventuel. Nous aurons à examiner les propositions du CESEC, mais dans un premier temps, il faut d'abord commencer à nous mettre à la hauteur de tous les autres. Je parlais de 1921 par rapport à 2015. Je prends 1995, nous avons 800 000 touristes à Colmar. Nous en avons eu environ 3,5 millions l'an dernier, ce qui veut dire 4 fois plus. Promenez-vous en ville le dimanche matin, des groupes entiers se promènent et ne peuvent même pas pénétrer dans l'un ou l'autre commerce. Nous sommes des arriérés dans ce domaine. Ceux qui veulent ouvrir, ouvriront, ceux qui ne le veulent pas, n'ouvriront pas. Mais n'oubliez pas les commerçants déjà ouverts et qui sont dans une situation totalement illégale. Dans un premier temps, nous commençons à légaliser ces commerces ouverts à la disposition des uns et des autres.

Puis-je faire voter ?

M. ERNST.

M. ERNST : Nous avons bien compris qu'entre les abattements des années 80 et le statut local de 1921, ce soir c'est « Du passé, faisons table rase », nous l'avons bien compris. Par contre, nous voudrions que vous nous expliquiez la raison de cette précipitation. À l'heure actuelle, aucune étude d'impact réalisée par le CESEC ou même à la rigueur, par la CCI n'est à notre disposition. Aujourd'hui, rien ne nous oblige à prendre cette décision dès maintenant. Dire qu'il s'agit seulement d'une mise à niveau correspond à ce que je disais avant dans mon intervention. Comment les collègues qui ont dit oui à une première mise à niveau aujourd'hui pourront-ils dire non demain si l'on va vers un statut beaucoup moins protecteur pour les intérêts des salariés ? Notre intervention va dans ce sens. C'est surtout cette précipitation que mon collègue HILBERT et moi avons dénoncée. Sans éléments chiffrés et à part sur votre bonne foi – on va dire –, pour prendre cette décision, c'est un petit peu faible. Par contre, avec quelques éléments chiffrés, une discussion peut avoir lieu.

M. le Maire MEYER : Vous avez des oreilles, mais vous n'écoutez pas.

Les autres communes ont-elles réalisé une étude d'impact pour adopter le schéma départemental ? Non, la question est simple. Il ne leur fallait pas d'étude d'impact et pourtant, ces communes se sont alignées sur le schéma départemental.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

La suite.

23. Création d'un bureau d'études ingénierie à la Direction de l'Architecture.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. C'est une démarche singulière que celle qui consiste, alors que la baisse des dotations ne cesse de nous être rappelée, à prendre à son compte des charges qui sont déléguées pour 98 % des communes et à devenir de fait son propre assureur pour les projets que la commune aura menés en sa qualité de maître d'œuvre. Il nous semble que le recours à la maîtrise d'œuvre privée favorise le débat indispensable entre la Ville, ses élus et les professionnels dans l'acte d'aménager ou de bâtir et que la mise en concurrence sur référence ou sur projet permet de satisfaire au mieux les exigences de qualité et d'obtenir les meilleures offres possibles. Au regard des contraintes budgétaires, il nous semble que jusqu'à présent — et c'est encore le cas pour la très grande majorité des villes —, la délégation de la maîtrise d'œuvre est une chose plutôt préférable à la maîtrise d'œuvre propre. Ma question est donc : pouvez-vous nous expliquer ce qui motive cette décision aujourd'hui ? Est-elle le fruit d'une réflexion de fond ou à quelle problématique pensez-vous répondre en procédant à cette création d'un bureau d'études d'ingénierie ? Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Ma question va un peu dans le même sens que celle de Mme VALENTIN. Vous souhaitez créer trois postes d'ingénieurs pour créer un bureau d'études ingénierie, ce qui va mettre la Ville en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, à savoir les missions de base de maîtrise d'œuvre relatives à un même programme qui doit être confié au maître d'œuvre selon un contrat unique. Effectivement, au moment où les collectivités cherchent à optimiser les coûts de fonctionnement, on peut se poser la question lorsque l'on compare le coût et le service rendu. Par ailleurs, le recours à la maîtrise d'œuvre privée par le concours d'architecture a bien démontré son utilité pour toute opération qui impacte l'espace urbain qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, d'équipement ou d'ensembles de logements, tout à fait en cohérence avec la loi sur l'architecture de 1977 – l'architecture est effectivement déclarée d'intérêt public. M. le Maire, on peut inévitablement se poser la question de la disparition des concours d'architecture qui vont aussi s'accompagner d'une baisse de la qualité architecturale et urbaine parce qu'un bureau d'ingénierie composé de trois personnes n'arrivera pas ou difficilement à

mettre en œuvre tout ce qui concerne l'acoustique, la sécurité, l'incendie, les structures, les fluides, etc., en général, les cabinets privés font eux appel à d'autres équipes bien spécialisées. M. le Maire, pouvez-vous nous indiquer les raisons de cette décision que vous souhaitez prendre ce soir ?

M. le Maire MEYER : La réponse est très simple, plus que simple. Nous n'avons pas à créer un cabinet d'architecture puisque nous l'avons. Il occupe 8 personnes. Seulement, nous avons eu quelques problèmes, et notre cabinet ne pouvait plus travailler. Il y avait donc le choix de licencier 8 personnes et externaliser toute la maîtrise d'œuvre. Je me refuse de licencier des personnes capables et ayant démontré leur savoir-faire. Vous parlez de qualité de réalisation. Prenez le parking de la place Rapp, quel était le maître d'œuvre ? Prenez le parking de la rue Saint-Josse, quel était le maître d'œuvre ? Prenez d'autres réalisations, prenez la médiathèque, qui était le maître d'œuvre ? Les services municipaux. Aujourd'hui, il aurait fallu que je licencie ces personnes pour tout confier à l'extérieur. Nous continuerons à confier à l'extérieur, mais nous ferons le tri et nous assumerons en régie ce que nous pouvons faire. Nous avons eu un litige au tribunal administratif pour le Centre Malraux lorsqu'il s'agissait de l'étendre. Je ne vais donc pas me retrouver une seconde fois dans une telle situation. Au final, deux collaborateurs vont partir. À effectif égal, nous aurons un cabinet capable d'assumer toutes les missions à l'intérieur de ce que représente une maîtrise d'œuvre. Je renonce à licencier les 8 personnes que nous avons.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec quatre abstentions.

24. Groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui est proposé ?

M. l'Adj. WEISS : Pour le groupe majoritaire, sont proposés M. Laurent DENZER-FIGUE comme titulaire et M. Philippe LEUZY comme suppléant.

M. le Maire MEYER : N'est-ce pas l'inverse ?

M. l'Adj. WEISS : Non.

M. le Maire MEYER : C'est pareil, il fallait qu'il s'agisse de membres de la commission d'appel d'offres.

M. l'Adj. WEISS : M. DENZER est membre titulaire de la commission d'appel d'offres et M. LEUZY est membre suppléant.

M. le Maire MEYER : D'accord. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Pardon ? M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Excusez-moi d'intervenir, mais cela me semble extrêmement important pour mes collègues commerçants acceptant les titres de paiement. Il se trouve que la dématérialisation des titres donne un avantage très important...

M. le Maire MEYER : Cela aurait pu se dire après le vote parce qu'il faut d'abord avoir le vote avant de valoriser l'opération.

M. RENIS : Il se trouve que les titres dématérialisés donnent un avantage très important aux commerçants, c'est-à-dire qu'ils paient moins de commissions et en plus, ils sont réglés 48 heures après l'encaissement, ce qui n'est pas le cas par les titres papier. Est-il possible d'envisager d'aller plutôt dans ce sens ?

M. le Maire MEYER : Puis-je faire voter sur la proposition ?

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Quelle est la demande exacte ?

M. RENIS : Lorsqu'un commerçant paie ou accepte aujourd'hui un ticket restaurant, il paie en moyenne entre 2 % à 5 % de commissions.

M. le Maire MEYER : Nous travaillons sur le sujet. Tout le monde n'est pas non plus intéressé par cela. Il faut proposer la variante.

M. RENIS : Je comprends très bien, M. le Maire, mais seulement, également...

M. le Maire MEYER : Ceux qui n'en veulent pas, nous ne chercherons pas à favoriser le commerçant, il faut d'abord favoriser le collaborateur. C'est son choix qui l'emporte.

Nous avons voté, la suite.

25. Transfert de personnel de la Ville de Colmar à la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous savez, M. RENIS, je m'attendais d'abord à des remerciements parce que si nous ne mettions pas les tickets restaurant en œuvre, il n'y aurait rien pour les commerçants.

M. RENIS : J'ai été le premier défenseur de ceux-ci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui. La suite.

26. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Adhésion au Centre de Gestion de la FPT 68 pour le secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Amélioration et extension du réseau viaire et de l'éclairage public de la Ville de Colmar – Modification du programme 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Travaux d'alignement chemin du Schoenenwerd – indemnisation de clôture.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 1^{ère} édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3^{ème} tranche).

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Subvention d'équipement au bénéfice du Club Nautique du Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Programmation des spectacles prévus dans la salle de spectacles Europe, au titre de la saison 2015/2016.

Voir rapport –

M. HAMDAM — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Nous l'avons déjà dit, c'est un équipement tout à fait digne d'intérêt et dont le travail doit être encouragé. Il existe une proposition dans le rapport pour optimiser l'attractivité de la salle qui est d'appliquer la gratuité d'un billet pour un billet acheté, soit une place offerte pour une place achetée. Nous vous offrons une autre suggestion libre de droits, dont le seul but est de faire rayonner davantage cet équipement. Nous pourrions envisager de mettre en œuvre un billet de bus plus une place d'entrée, comme nous faisons un billet de bus plus une entrée à la base nautique, ce qui nécessiterait la mise en œuvre d'un service spécial, mais qui permettrait à des personnes qui ne sont pas motorisées ou qui n'osent plus conduire la nuit de pouvoir se rendre à la salle Europe en bus avec l'assurance de pouvoir rentrer également en bus à l'issue du spectacle – ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Voilà donc une proposition pour certains des spectacles, proposer un aller-retour en bus avec le billet d'entrée.

M. le Maire MEYER : Nous allons faire un sondage sur ce sujet pour y revenir éventuellement dans un deuxième temps.

Mme VALENTIN : Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci, M. HAMDAN.

Mme Dominique ZINCK pour le point 35.

35. Convention de Pôle associé documentaire entre la Ville de Colmar et la Bibliothèque Nationale de France, pour la période 2015-2019.

Voir rapport –

Mme ZINCK — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Strasbourg, Faculté des Arts, et la Ville de Colmar pour la mise en place d'un diplôme de théâtre au Conservatoire.

Voir rapport –

Mme ZINCK — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Subventions aux associations culturelles – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Convention entre la Société Schongauer et la Ville de Colmar concernant le Musée Unterlinden et l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques.

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER — CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Subventions de fonctionnement 2015 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014/2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire. J'avais simplement une question. Pourquoi ne passons-nous pas par un marché public ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Parce que nous avons décidé de laisser les familles choisir en fonction de l'âge de l'enfant et de l'outil qu'elles préfèrent. Comme pour les vélos, il y a beaucoup de choix possibles et nous avons tout

simplement décidé de responsabiliser les familles, de leur permettre de faire le choix et d'accompagner ce choix, plutôt que de faire un appel d'offres global et de « distribuer » la même tablette pour tout le monde qui peut-être, ne serait pas adaptée au choix des familles.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

44. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association pour Personnes Âgées, APALIB.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Subvention d'établissement à l'unité locale de Colmar de la Croix-Rouge Française.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Approbation de la charte du bien-vivre ensemble et subvention à l'Association pour la Promotion de la Population d'Origine Nomade d'Alsace (APPONA 68).

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

47. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

48. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim pour le Développement (CCFD) — 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

49. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

50. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

51. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

52. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. RENIS qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

53. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

54. Nouvelle dénomination : Square du Préfet Claude ERIGNAC.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

55. Nouvelles dénominations : Place Unterlinden et Square du Musée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

56. Transfert de domaine public – rue du Canal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

57. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas de voter, mais de prendre acte. Vous avez donc pris acte.

M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, j'allais demander la parole rapidement. Au point 52, je voulais faire observer que M. RENIS avait quitté la salle et n'avait pas assisté au débat.

M. le Maire MEYER : D'accord. Généralement, il le dit. Nous avons enregistré.

58. Transaction immobilière – droit de priorité en faveur des communes – délibération rapportée.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

59. Transactions immobilières : alignement de la voie dite Oberer Erlen Pfad, emplacement réservé n° 2 (révision prescrite).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

60. Transaction immobilière : cessions de parcelles sises le long de l'Ill domaniale.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

61. Transaction immobilière : rue de Griesbach – rue d'Amsterdam – échange Ville de Colmar/Pôle Habitat.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

62. Transaction immobilière : cession d'une parcelle sise rue Aristide Briand.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

63. Convention de concours technique d'information avec la SAFER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

64. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024 – nomination d'estimateurs de dégâts de gibier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

65. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

66. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

67. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention de M. DENECHAUD.

68. Contrat de Ville – subventions aux associations – 1ère tranche 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

69. Vente d'un appartement par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN m'a demandé la parole sur le point divers.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vous ai effectivement sollicité et vous avez répondu très rapidement cet après-midi que vous étiez d'accord pour que nous portions une motion au vote de notre Conseil Municipal de ce soir.

M. le Maire MEYER : Précision : nous pouvons être d'accord tous les deux, mais il faut que l'Assemblée le soit également.

Mme VALENTIN : Exactement. Que nous portions une motion au vote. Nous allons proposer...

M. le Maire MEYER : Non, la question n'est pas là. Nous sommes hors délai.

Mme VALENTIN : Nous sommes hors délai ?

M. le Maire MEYER : Nous sommes hors délai. Donnez d'abord le texte de la motion. Il faut que j'interpelle mes collègues pour savoir s'ils sont disposés à accepter le point supplémentaire et seulement après, on peut voter.

Mme VALENTIN : Vous avez raison.

M. le Maire MEYER : Souvent.

Mme VALENTIN : Très souvent. Il est proposé que le Conseil puisse voter.

M. le Maire MEYER : Lisez le texte.

Mme VALENTIN : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-dessous : « *Le rapport Duron, issu de la Commission TET d'Avenir qui a pour mission de faire des préconisations au Gouvernement concernant l'avenir des trains d'équilibre du territoire évoque la possible disparition des lignes de nuit Luxembourg/Strasbourg vers Nice et Luxembourg/Strasbourg vers Cerbère/Port-Bou. Le Conseil Municipal de Colmar réuni ce jour même tient à faire part de son incompréhension face à cette proposition. En effet, ces deux trains de nuit proposent pourtant une alternative intéressante à la route et à l'avion, mais aussi au TGV, dont le temps de trajet total et le coût du billet sont bien moins attractifs. Par ailleurs, les bus de nuit qui pourraient être mis en place ne proposeront pas le même confort aux voyageurs. Le Conseil Municipal souhaite faire valoir que cette disparition irait en outre à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il appelle donc le Gouvernement au maintien des lignes de nuit Luxembourg/Strasbourg vers Nice et Luxembourg/Strasbourg vers Cerbère/Port-Bou* ».

M. le Maire, vous avez souhaité rajouter ?

M. le Maire MEYER : Le Conseil Municipal est-il d'accord pour accepter ce texte supplémentaire puisque nous n'avons pas respecté les délais ? J'y suis personnellement favorable.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le texte est accepté.

Puisque le texte est accepté, je préfère encore le compléter avec un amendement qui soit davantage en rapport avec la situation locale et dont le texte serait le suivant : « *Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle aussi pour la Ville de Colmar l'extrême nécessité du maintien des liaisons TGV pour ne plus revoir des suppressions comme en 2014. Le nombre de liaisons relève d'un engagement contractuel que toutes les parties se doivent de respecter* ».

Puis-je soumettre ce texte complété à votre sagacité ?

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le texte est accepté.

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour, mes chers collègues. Merci pour votre présence et votre disponibilité. La séance est levée. Je vous souhaite également de bonnes vacances.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 30